



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ La combe du Merlet : au fond les contreforts du pic sud du Merlet (2 469 m).

L'alpage de la Vieille Route (2 005 m)

Au terme d'une consultation marquée par une très forte participation, les Villarins ont choisi l'alternance, comme en 2001

► SAINT-COLOMBAN

Après avoir longuement hésité, René Mugnier, maire de Saint-Colomban, qui terminait son 5^e mandat, a finalement annoncé, début février, qu'aucun membre de l'équipe majoritaire en place ne se représenterait ajoutant cependant : « Ceci étant, ne pas se représenter dans nos petites communes ne signifie pas ne pas voter pour nous : les électeurs qui voudront nous rendre hommage auront tout loisir de le faire ! » Ce qui explique le nombre de voix obtenu par un groupe de 5 conseillers de la majorité sortante [René Mugnier (51 voix), Xavier Mugnier (43), Patrick Louadoudi (33), Henri Girard (35) et Alain Rostaing (12)] qui envisageaient – selon des informations concordantes – d'être candidats au second tour.

Deux listes se sont présentées aux suffrages des électeurs : une liste complète (11 noms) conduite par Maurice Bozon, clairement d'opposition, intitulée : *Un nouvel élan pour le rassemblement des Villarins*, et une liste réduite (5 noms, intitulée : *Pour un choix élargi*) conduite par Paul Girard.

Le résultat du 1^{er} tour, où la participation a atteint 85,02 % (ce qui est le chiffre le plus élevé depuis 1959 après la participation record de 1983 : 87,69 %), a été sans appel : tous les candidats de la liste conduite par Maurice Bozon ont été élus recueillant entre 176 et 214 voix sur 274 suffrages exprimés. Au total, ces

candidats ont obtenu 2 145 voix soit 71,17 % des suffrages exprimés, et 144 électeurs (soit 52,55 % des suffrages exprimés) ont voté liste complète.

Sur les 11 candidats élus (moyenne d'âge : 42 ans), 7 vont entamer leur 1^{er} mandat et 4 ont déjà occupé des fonctions municipales dont Maurice Bozon qui a été maire de Saint-Colomban de 1995 à 2001.

A noter que le nombre de voix non attribuées (lorsqu'un nom sur une liste est barré et non remplacé, ou qu'un bulletin ne comporte pas 11 noms, ce qui peut être assimilé à un type de vote blanc «exprimé»), a atteint un taux de 2,38 % à Saint-Alban (1^{er} tour, aucun au second tour) et 11,55 % à Saint-Colomban.

La priorité des nouveaux élus (*lire page 3*) sera de favoriser rapidement la mise en chantier d'un programme immobilier afin que la station de Saint-Colomban puisse offrir à terme 2 000 lits.

RÉSULTATS

■ PREMIER TOUR : I., 327 ; V., 278 ; A., 49 (14,98 %) ; bulletins blancs ou nuls : 4 ; E., 274.

• Liste *Un nouvel élan pour le rassemblement des Villarins* (2 145 voix, 71,17 % ; 11 élus) : Hervé Tardy (c.s.), 214 (élu) ; Pierre-Yves Bonnivard, 209 (élu) ; Patrick Martin-Fardon, 206 (élu) ; Norbert Combet (c.s.), 199 (élu) ; Anne-

Karine Favre-Bonté, 198 (élu) ; Catherine Girard, 192 (élu) ; Evelyne Rostaing-Troux, 189 (élu) ; Stéphan Pezzani, 188 (élu) ; Ségolène Coin, 187 (élu) ; Maurice Bozon, 187 (élu) ; Georges Favre-Bonté, 176 (élu).

• Liste *Pour un choix élargi* (228 voix, 7,56 %) : Paul Girard, 66 ; Guillaume Martin-Cocher, 53 ; James Martin-Fardon, 42 ; Marie-France Martin-Fardon, 39 ; Marie Bonnevie, 28.

• Ont obtenu des voix (sans être candidats ; 293, 9,72 %) : René Mugnier (m.s.), 51 ; Xavier Mugnier (c.s.), 43 ; Henri Girard (a.s.), 35 ; Patrick Louadoudi (a.s.), 33 ; Daniel Emieux, 19 ; Pierre Aubert, 17 ; Guy Bozon, 15 ; Alain Rostaing (c.s.), 12 ; Eric Pommier (c.s.), 7 ; Martine Ferroud, 6 ; Emmanuel Tronel-Peyroz, 5 ; Gilbert Emieux, 4 ; Jacques Maurino, Valérie Girard, Robert Bozon (a.s.) ; Gilbert Pautasso et Marcel Malburet, 3 ; Patrick Rostaing-Troux, Stéphane Bozon, Simone Bozon, Patrick Cartier-Lange, Gilbert Bouchet-Flochet et Christian Bozon-Vialle, 2 ; Christophe Favre-Novel, Simon Cartier-Lange, Simon Martin-Cocher, Frédéric Favre-Bonté, Yves Bonnivard, Odette Emieux, Cédric Emieux, Michel Favre-Trosson, Guy Emieux, Bertrand Mugnier, Christophe Mayoux, René Favre-Bonté, Catherine Ducrocq, Jean-Baptiste Mollaret, Luc Martin-Cocher, Thierry Martin-Cocher, Marie-Dominique Rostaing-Tayard, Thierry Bozon et Alfred Bozon, 1.

• Voix non attribuées : 348 (11,55 %).

René Mugnier : la fin d'un cycle ?

René Mugnier a été élu pour la première fois conseiller municipal de la commune de Saint-Colomban en mars 1977, et réélu depuis à chaque élection. Il a successivement occupé les fonctions d'adjoint au maire de 1977 à 1983 (Francis Martin-Fardon maire) et de 1983 à 1989 (Alfred Bozon maire), de maire de 1989 à 1995, de conseiller municipal (opposition) de 1995 à 2001 (Maurice Bozon maire), et de maire de nouveau de 2001 à 2008.

Il a été membre du district, qu'il a contribué à créer, de 1989 à 1995 (Emmanuel Tronel-Peyroz président), puis vice-président de la communauté de communes (1) de 2001 à 2008 (Patrick Louadoudi président).

René Mugnier a également été président de la Semcov (1989 à 1995), société d'économie mixte créée pour gérer le domaine skiable de Saint-Colomban après l'équipement de l'Ormet (1988), vice-président du comité des fêtes de juin 1971 à septembre 1978 (Maurice Bozon président) puis d'octobre 1978 à avril 1981 (Jacques Maurino président) et président (par intérim) du syndicat d'initiative entre novembre 1991 et février 1992.

Outre ces fonctions électives, René Mugnier a pris des responsabilités dans l'Association des amis des Villards, créé des associations pour défendre le principe de la gratuité de l'eau ou lutter contre le projet de microcentrale à Lachal, été à l'origine du passage du Tour de France à Saint-Colomban (1977) et lancé les Six jours de pétanque de Saint-Colomban (1973).

Pendant plus de 30 ans René Mugnier a donc marqué la vie publique locale qu'il a

toujours considérée comme une suite d'actions toutes plus ou moins inscrites dans la ligne politique, initiée en 1971, d'un développement raisonnable et maîtrisé de la vallée des Villards.

Une conviction qu'il avait exprimée ainsi à Claude Gauterin pour *La Vie nouvelle* (2) en avril 2005 : « Politiquement parlant, les différentes municipalités au pouvoir n'ont jamais voulu réformer à tout prix, casser systématiquement ce que leurs prédécesseurs avaient construit. Il y a de bons projets et il peut y en avoir de moins bons. »

Mais, ceci étant posé, tout ne se déroule pas toujours « comme un long fleuve tranquille » : il y a des accélérations (infrastructures, domaines skiables, etc.) et des retards (lits, commerces, etc.).

Et l'on ne peut pas rester aussi longtemps au « pouvoir », d'une manière ou d'une autre, sans susciter des incompréhensions et des mécontentements, sans avoir ses inconditionnels et ses détracteurs.

Et cela même en étant attentif aux idées minoritaires, comme le déclarait René Mugnier dans la même interview (on est en avril 2005) : « Nous avons été désignés par des gens qui avaient fait confiance à l'ancienne équipe. D'où un discernement indispensable avant toute prise de décision quelle qu'elle soit. »

Une règle de conduite – chacun jugera si elle a été suivie ou pas – qui devrait encore prévaloir aujourd'hui.

(1) Le district a été créé le 1^{er} janvier 1989 puis transformé en communauté de communes le 1^{er} janvier 2002.

(2) *La Vie nouvelle* (7 avril 2005).

► SAINT-ALBAN

Deux listes étaient opposées, l'une (*Saint-Alban 2008*) conduite par le maire sortant, Georges Quézel-Ambrunaz, comprenant 5 conseillers sortants, et l'autre (*Saint-Alban franchement votre*), sans tête de liste officielle, dans laquelle on retrouvait Emile Quézel-Yoyon, conseiller municipal sortant d'opposition. Était également candidate, Noëlle Noël qui se présentait seule.

À 1^{er} tour (participation de 92,55 %), 4 candidats de la liste d'opposition ont été élus : Maurice Darves-Bornoz, Christian Campillo, Serge Tardy et Jean-Pierre Merle. Au total, les candidats de cette liste (dont le programme est présenté page 3) ont obtenu 770 voix (49,45 %) contre 733 (47,08 %) à la liste du maire sortant, Noëlle Noël ne recueillant que 15 voix. Au second tour, où la participation a atteint 96,81 %, Irénée Darves-Blanc a été élue, donnant la majorité à la liste d'opposition avec 5 sièges sur 9. Sur les deux tours, la liste *Saint-Alban franchement votre* obtient 49,90 % des suffrages exprimés, contre 49,40 % pour *Saint-Alban 2008* et 0,62 % pour Noëlle Noël.

Sur les 9 candidats élus (moyenne d'âge : 58 ans), 7 vont entamer leur 1^{er} mandat et 2 ont déjà occupé des fonctions municipales dont Georges Quézel-Ambrunaz qui a été maire de Saint-Alban de 2001 à 2008. À noter que Emile Quézel-Yoyon, conseiller sortant, qui animait l'opposition dans le mandat précédent, n'a pas été réélu.

RÉSULTATS

■ PREMIER TOUR : I., 188 ; V., 174 ; A., 14 (7,45 %) ; bulletin blanc ou nul : 1 ; E., 173.

• Liste *Saint-Alban 2008* (733 voix, 47,08 % ; aucun élu) : Jacqueline Dupenloup, 85 ; D. Quézel-Ambrunaz (a.s.), 85 ; G. Quézel-Ambrunaz (m.s.), 85 ; Annie Bordas (c.s.), 83 ; Michel Donda (a.s.), 83 ; Patricia Valcke, 83 ; Christian Roche (c.s.), 80 ; Liliane Darves-Blanc, 79 ; U. Darves-Blanc, 70.

• Liste *Saint-Alban franchement votre* (770 voix, 49,45 % ; 4 élus) : Maurice Darves-Bornoz, 93 (élu) ; Ch. Campillo, 92 (élu) ; Serge Tardy, 92 (élu) ; J.-P. Merle, 90 (élu) ; Irénée Darves-Blanc, 83 ; Daniel Favario, 83 ; Marie-Josette Tritto, 80 ; Gilbert Quézel-Ambrunaz, 80 ; Emile Quézel-Yoyon (c.s.), 77.

• Candidate isolée (0,96 %) : Noëlle Noël, 15.

• Ont obtenu des voix (sans être candidats) : Michel Darves-Blanc et Nicolas Routin, 1.

• Voix non attribuées : 37 (2,38 %).

■ SECOND TOUR : I., 188 ; V., 182 ; A., 6 (3,19 %) ; bulletin blanc ou nul : 1 ; E., 181.

• Liste *Saint-Alban 2008* (459, 50,72 % ; 4 élus) : J. Dupenloup, 94 (élu) ; D. Quézel-Ambrunaz (a.s.), 94 (élu) ; P. Valcke, 93 (élu) ; Georges Quézel-Ambrunaz (m.s.), 91 (élu) ; Michel Donda, 87.

• Liste *Saint-Alban franchement votre* (434, 47,96 % ; 1 élue) : Irénée Darves-Blanc, 92 (élu) ; Daniel Favario, 88 ; M.-J. Tritto, 86 ; E. Quézel-Yoyon (c.s.), 85 ; Gilbert Quézel-Ambrunaz, 83.

• Voix non attribuées : 12 (1,33 %).

SAINT-COLOMBAN

« Pour un développement conforme à notre taille et à nos atouts »

La campagne électorale n'aura pas été, du moins à Saint-Colomban, l'occasion d'un débat contradictoire sur le développement de la vallée des Villards. L'équipe sortante, qui ne se représentait pas, avait pourtant dressé, dans le bulletin municipal *St-Col flash infos*, un bilan complet de la dernière mandature, bilan qui, selon René Mugnier maire sortant, « sera à marquer d'une pierre blanche pour les habitants de la commune en fonction des travaux réalisés pour leur bien-être ». Mais aucun candidat n'a vraiment saisi cette occasion pour discuter les choix, remettre en cause les réalisations et présenter des projets alternatifs.

Ainsi, la principale liste d'opposition, conduite par Maurice Bozon, a-t-elle proposé un programme consensuel s'inscrivant dans la ligne de la politique suivie depuis près de 40 ans.

Un des points de ce programme (« *Valoriser la situation de Saint-Colomban et le site du col du Glandon* ») a cependant été repris par Paul Girard, tête de liste de l'équipe *Pour un choix élargi*, pour justifier son engagement dans la campagne électorale : « *Quand on veut valoriser le site du col du Glandon et que personne n'est capable de dire clairement ce qui se cache derrière cette phrase, nous sommes inquiets.* »

Sur ce point et d'autres, l'équipe de Maurice Bozon, qui a finalement été intégralement élue (avec plus de 71 % des suffrages), s'est exprimée le 23 février 2008 au cours d'une réunion électorale d'information (au bâtiment d'accueil de La Pierre), initiative assez rare aux Villards pour être soulignée. Là, devant une centaine de personnes, le groupe (9 candidats présents sur 11) a précisé ses idées après que Maurice Bozon ait expliqué les motivations de son équipe. Déclarant se présenter « pour Saint-Colomban et la vallée des Villards », il a indiqué avoir été en 1995, comme maire, à l'origine du dossier autorisant l'équipement de la combe de Bellard et de l'Ouillon. Mais, selon lui, « l'équipe municipale qui a suivi n'a pas su concrétiser les efforts en la matière » avec comme conséquence que « certains jeunes Villarins sont revenus au pays et en sont repartis ». Or les jeunes doivent être le centre d'intérêt des Villards dans un effort unifiant les jeunes et les moins jeunes, notamment les retraités désormais nombreux aux pays. « Actuellement, il manque un lien social entre les générations », a estimé Maurice Bozon qui a de grands espoirs dans l'avenir car « de nombreuses personnes sont venues me trouver pour les élections, jeunes et moins jeunes ».

Plus concrètement, l'action de l'équipe se concentrera sur l'immobilier pour consolider « un développement conforme à notre taille et à nos atouts » avec notamment un tourisme familial d'hiver qu'il faut fidéliser en développant le front de neige et l'enneigement artificiel. Concernant le tourisme estival, Maurice Bozon a indiqué que la commune et la vallée bénéficient d'une bonne situation, à 12 kilomètres de l'autoroute, et doivent tirer parti du col du Glandon et du massif de Belledonne pour proposer un tourisme de balades en montagne, sans parler du fait que le massif de Belledonne permet d'offrir aussi des possibilités de randonnées de ski de printemps. Cependant, si l'été est important pour faire vivre la commune tout au long de l'année, selon lui, « on ne peut pas développer uniquement l'été, qui dure 1 à 2 mois, par rapport à l'hiver, qui dure 3 à 4 mois chez nous ». C'est le développement hivernal qui conditionne le développement économique en général (sur ce sujet, lire pages 4 et 5 l'ar-

ticle de Philippe Descamps). En conclusion, Maurice Bozon a réaffirmé sa motivation, espérant que dans 6 ans, on pourra dire : « On a changé la vie des Villards. »

De nombreuses questions ont ensuite été posées, et d'abord (Paul Paret) sur l'endettement de la commune. Sur ce point, Maurice Bozon s'est dit « un peu inquiet » indiquant qu'une étude de l'état financier de la commune « serait demandée à un cabinet d'experts, en toute transparence ».

A François Tardy qui demandait quels terrains étaient disponibles pour bâti « rien n'ayant été fait en 6 ans », on a répondu que les terrains du Mollaret (La Pierre) étaient acquis et que ceux de la 2^e tranche de La Perrière l'étaient depuis 6 ans. Maurice Bozon a aussi révélé qu'une promesse de vente avait été signée avec des promoteurs sur le front de neige (lire page 15). Actuellement, la capacité immobilière de la commune est estimée à 1 000 lits environ et on parle de 1 000 lits supplémentaires.

Colette Bouchet-Flochet s'est inquiétée de la solidité financière des promoteurs, Hervé Tardy indiquant que la société en question (CLID) avait construit des lits à Super Dévoluy et qu'elle était « un sous-traitant de Gaston Maulin ».

A une question sur le domaine skiable (Christophe Mayoux), Maurice Bozon a répondu que « cela dépendra des finances » mais que le point important reste le front de neige : « Un téléporté partant du front de neige, à Nantchenou, et reliant directement Bellard assurerait l'arrière-saison, mais sans notion claire du niveau d'endettement, on navigue à vue ». « Nous sommes en train de prendre le train en route », a estimé Pierre-Yves Bonnivard, pisteur-sauveteur sur le site de Saint-Colomban, ajoutant que 3 points semblaient primordiaux : « Une remontée qui aille du front de neige en Bellard pour l'arrière-saison, une autre remontée qu'un téléski en Cuinat, et la sécurisation des Ecolors sur la piste de retour de Bellard au Coin. » L'enneigement d'une partie de la piste de retour de Bellard (en Bouyans) serait aussi

nécessaire. Mais pour Hervé Tardy : « On ne va pas tout chambouler dans les remontées mécaniques. La priorité des priorités reste l'immobilier, car les lits conditionnent le futur de la station. » Et d'ajouter : « Le gestionnaire des remontées mécaniques a perdu à Saint-Colomban 500 000 euros l'an passé, qui fut une mauvaise saison. » Ce qui a conduit, selon lui, M. Maulin à demander les indemnités prévues dans la convention. Mais Hervé Tardy pense qu'en la matière « il faut que ces pénalités soient investies sur le domaine de Saint-Colomban ».

Yves Bonnivard a demandé des précisions sur les permis de construire accordés au promoteurs, précisant : « Qu'en est-il du développement durable ? » Sur ce dernier point il lui a été répondu que tout sera fait pour que « tout s'intègre bien au niveau environnemental » et que « dès le début du mandat, il sera fait appel à des commissions municipales et à l'avis de la population ». Une étude sera « réalisée pour le développement à long terme (15 à 20 ans) afin de planifier les aménagements. Faire des lits reste la priorité. Si des lits avaient été faits, la Satvac ne serait pas déficitaire et Gaston Maulin ne pourrait rien réclamer. On vient de perdre 5, 6, 7 ans ! Ce ne sera pas facile à rattraper. Il faudra faire les aménagements nécessaires et ce que leur absence nous a empêché de faire. » Pour l'équipe, Saint-Colomban sera une station de 2 000 lits au maximum et ne sera jamais La Toussuire ou Le Corbier. Mais ces lits « doivent être faits rapidement pour les commerces et pour les jeunes moniteurs villarins qui doivent s'expatrier pour vivre. Ces 2 000 lits, dont 700 à 800 à La Perrière, seront répartis sur la vallée, à Saint-Colomban et à Saint-Alban » (*).

A une question de Cédric Emieux sur la zone d'aménagement concerté, il a été répondu que ce n'est qu'un projet et pas une priorité. Ce dossier va avancer très lentement et, dans sa gestion, il y aura « du travail pour tous ».

Claude Gauterin a demandé des précisions sur les relations entre Saint-Colomban et les

deux autres communes de la communauté de communes. Maurice Bozon a été clair : « On n'ira pas contre qui que ce soit. Lors de mon dernier mandat de maire, ce fut l'entente cordiale avec Saint-Alban, qui a soutenu l'extension des Sybelles. Sainte-Marie et Saint-Étienne-de-Cuines avaient même voté une somme pour le projet. Les relations étaient également bonnes avec la vallée des Arves. Chacune des communes va apporter sa pierre à l'édifice. »

Concernant les commissions municipales, « toutes les personnes intéressées seront les bienvenues ».

A propos des navettes pendant les congés scolaires de février, une nécessité qui contribue à diminuer le nombre de voitures au pied des pistes et donc les problèmes de parking, le système est à revoir.

Concernant l'installation d'un distributeur automatique de billets (DAB), Ségolène Coin, candidate, a indiqué que cela coûterait 200 000 euros et 200 euros pour chaque aller-retour pour l'alimenter. Dans des stations de plus grande envergure, les banques envisagent de supprimer des DAB.

En conclusion, Maurice Bozon a rappelé que la première des choses sera de faire le point au niveau des finances tant communales que communautaires. Ensuite, le point primordial sera le développement immobilier, même si chacun est bien convaincu que la commune ne pourra pas tout financer... Et tout cela en restant très humble quant aux possibilités de notre vallée.

Avoir les moyens de ses ambitions est important. Avoir les ambitions de ses moyens l'est tout autant.

Christophe Mayoux

(*) On ne voit pas très bien comment « Saint-Colomban sera une station de 2 000 lits maximum » compte tenu des 1 000 lits actuels et des programmes immobiliers envisagés : 400 lits au Mollaret, 600 lits sur le front de neige (Epinettes, lire page 15) et 700 à 800 lits à La Perrière. Ne faut-il pas comprendre que l'on veut en fait construire 2 000 lits supplémentaires qui « seront répartis sur la vallée, à Saint-Colomban et à Saint-Alban. »

SAINT-ALBAN

« Être et rester au service et à l'écoute de tous »

Le programme de l'équipe *Saint-Alban franchement vôtre*, aujourd'hui majoritaire au conseil municipal de Saint-Alban, est contenu dans un fascicule de 8 pages (*) qui pose d'emblée que l'équipe « a une vision pragmatique de la politique à mener et s'est fixé pour ambition première d'être et de rester au service et à l'écoute de tous. Ce choix exige de pratiquer la transparence, de prendre en considération l'intérêt général mais dans le respect des libertés individuelles et de l'argent public ».

Afin de permettre à tous de vivre « paisiblement » à Saint-Alban, le groupe entend « observer ce qu'il est nécessaire de faire dans le respect des règles en vigueur, écouter et entendre les souhaits de chacun, enfin utiliser au mieux les structures existantes dans la vallée pour le bien être de tous ». La commune doit « se développer de manière raisonnable en accord avec la vallée tout en gardant son identité ».

Plus concrètement, concernant le foncier, des modifications du PLU sont possibles qui permettraient « dans le cadre des villages » de satisfaire faire des demandes de constructions qui ne le sont pas actuellement.

Concernant les zones boisées et les prairies, le groupe propose « de réaménager les chemins cadastrés amenant à ces zones en les adaptant aux engins d'aujourd'hui [...] de débroussailler et déboiser principalement autour des hameaux avec l'accord des propriétaires et en collaboration avec la communauté de communes, de favoriser la récolte de foin par les agriculteurs intéressés, sur des parcelles proposées librement par les propriétaires ».

Pour la ZAC, « les différentes orientations de ce vaste projet [...] seront soumises à votre avis, et vos souhaits seront défendus ensuite devant nos partenaires ».

Pour l'eau « il faudra envisager une solution raisonnable tant sur

la qualité que sur la quantité (pompiers, sécheresse) » et, quant à son prix, « [...] rechercher (avec la communauté de communes et autres) la solution la plus avantageuse ». Il est envisagé l'enfoncissement des réseaux secs, la réhabilitation, le rééquilibrage ou la création de divers accès qui permettront entre autres de désenclaver certaines maisons ; des places devront être réorganisées, des parkings réaménagés, la signalisation routière dans les villages sera revue, etc.

Sur le plan touristique, les nouveaux élus entendent « conserver le caractère du village avec des projets simples [...], réaliser des aires de pique-nique principalement là où des personnes stationnent déjà naturellement, et des terrains de pétanque, et envisager des circuits raquettes, ski de fond et VTT ». Les initiatives personnelles seront favorisées pour valoriser le patrimoine privé (scierie, moulins), des travaux engagés pour restaurer certains bâtiments (chapelle du Premier-Villard, ancien café du Merlet, église) ou aménager le cimetière.

Pour permettre le développement économique de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture, et de l'élevage (« en le régulant »), il faudra « accueillir de nouveaux habitants et [...] favoriser l'implantation de petites structures paysannes et artisanales dans la zone d'aptitude des villages ». Il faudra « mieux gérer » le déneigement et « assurer le bien être de tous » en informant et en accompagnant les personnes âgées « afin qu'elles bénéficient [...] d'un service compétent dans leur vie quotidienne (aide à domicile, portage de repas, dépannages, actions pour rompre leur isolement : visites, repas de retrouvailles, etc.) ». Il faudra aussi étudier « avec nos partenaires, les possibilités pour les enfants de garderie périscolaire et de ramassage scolaire ».

(*) Les citations qui suivent sont extraites de ce document.

« La montagne victime des sports d'hiver » : le titre de l'article publié dans *Le Monde diplomatique* (février 2008), sous la plume de Philippe Descamps, rédacteur en chef de *Montagnes Magazine*, ne peut qu'interpeller dans la vallée des Villards. L'auteur y pose la question d'un « modèle de développement touristique » remis en cause, et pas seulement par le problème du réchauffement climatique. Il n'est pas le seul...

Sur le site Internet « France Diplomatie » portant label du ministère des affaires étrangères et européennes, on peut lire : « *L'or blanc s'est donc affirmé comme une composante essentielle de l'économie des zones de*

montagne. » A y regarder de plus près, la réalité est un peu plus complexe. « [...] En ce début de XXI^e siècle, et malgré une bonne santé globale, le milieu de la montagne doit faire face à plusieurs défis. L'adaptation au réchauffement de la planète n'est pas le moindre [...]. Le nombre de skieurs français a tendance à stagner. [...] Certains renâclent, jugeant les prix trop élevés et l'hébergement souvent étroit et impersonnel. Les études montrent qu'une partie de la clientèle est de plus en plus exigeante sur la qualité et le coût des services marchands, mais aussi de plus en plus sensible au "non marchand".»

Le site « *webimm.com*, l'immobilier d'entreprise en ligne », évoque quant à lui le second forum d'Avoriaz qui a réuni « des acteurs pour réfléchir aux possibilités de diversification des stations de sports d'hiver. » Et l'auteur de l'article titre explicitement : « *Montagne : l'or blanc menacé d'épuisement.* »

De fait, ces analyses posent la question du nécessaire contrôle du développement touristique hivernal dans les conditions de ce début de siècle. En cela, elles nous intéressent, même si notre vallée, par rapport aux grands sites alpins, n'en est qu'à des balbutiements de développement... Ou justement parce qu'elle n'en est que là.

POINT DE VUE

Trop de béton, pas assez de rêve La montagne victime des sports d'hiver

Rassurons-nous, la France a toujours « le plus grand domaine skiable du monde » ! Ce slogan éculé servira encore un moment de programme aux responsables de Ski France (1), qui règnent sur l'industrie des sports d'hiver. Les stations laissées à l'abandon par la liquidation, en octobre dernier, du groupe Transmontagne, second opérateur français de remontées mécaniques, ont pour la plupart été reprises en régie par les collectivités locales. Et les petits propriétaires floués se consoleront, car ils font partie de ceux qui peuvent encore passer des vacances à la neige...

Invoqués dans les moments difficiles, les caprices du climat (hivers trop doux) révèlent des problèmes structurels plus profonds. L'univers des stations de ski ne fait plus rêver. L'équipement des plus beaux sites a conduit à la banalisation des paysages ; l'uniformisation est allée de pair avec l'internationalisation et la perte des particularités culturelles. Même le directeur de l'office du tourisme de Davos (Suisse) le reconnaît : « *Les lieux et les offres deviennent interchangeables. On construit des mondes artificiels qui n'ont plus de rapport direct avec la région et ses habitants. Les lieux de vacances deviennent des ghettos de vacances, socialement isolés. Si cette tendance se généralise, elle sera fatale pour les Alpes (2).* »

La montagne n'est plus que la quatrième destination des Français, derrière la mer, la campagne et les villes. Alors qu'ils sont de plus en plus nombreux à partir en vacances, en particulier en hiver, le taux de départ « à la neige », lui, plafonne depuis le record de 1984 (10 %). Il était l'hiver dernier de 8,2 % – et même de 6,5 %, si on ne compte que les Français ayant pratiqué une activité de sports d'hiver en station (3).

Un sport de riches

Affiché à l'origine par les pouvoirs publics, l'objectif de démocratisation fut un leurre. Le ski alpin est plus que jamais un sport de riches, car une semaine de vacances coûte au minimum 1 500 euros par famille. Hormis les étudiants, il attire principalement les cadres et professions intermédiaires, disposant de plus de 3 000 euros mensuels par foyer, et principalement chez les 35-44 ans (4). Depuis une vingtaine d'années, on assiste à l'exclusion progressive des plus jeunes, des plus de 50 ans et des classes populaires, qui pouvaient encore y avoir accès dans les seules régions de proximité. Les comités d'entreprise n'en ont plus les moyens, et les classes de neige ont progressivement disparu sous les coups de boutoir réglementaires.

Chez les fabricants de matériels, les fleurons de l'industrie du ski, comme Salomon et Rossignol, ne vivent plus qu'au rythme des rachats et des délocali-

sations en Europe de l'Est ou en Chine. Les ventes mondiales de skis ont chuté. D'environ douze millions de paires en 1980, elles sont passées à moins de huit millions par an à la fin des années 1980, et à peine plus de quatre millions ces derniers temps. Ces pertes n'ont été que très marginalement compensées par les ventes de surfs, qui baissent à leur tour depuis 2001.

Depuis la fermeture de Val Pelouse (Savoie) en 1985 – la première –, de nombreuses petites stations ont dû cesser leur activité en Europe comme en Amérique du Nord. C'est le cas cet hiver d'Abondance (Haute-Savoie). Beaucoup d'équipements de moyenne montagne ne tournent que quelques jours par an. La plupart de ces friches touristiques sont promises à la rouille, faute de moyens pour les démanteler. Ainsi, la station fantôme de Saint-Honoré (Isère) rappelle ces villages de Californie abandonnés par les chercheurs d'or après l'épuisement d'un filon.

Si la France est le premier pays du monde pour le nombre de stations et de remontées mécaniques, elle arrive derrière les Etats-Unis et le Japon pour la fréquentation. Colosse aux pieds d'argile, elle fait de plus en plus difficilement face à la concurrence d'autres pays alpins ayant su préserver une ambiance plus authentique, comme la Suisse et surtout l'Autriche, ou de nouveaux acteurs, comme la Bulgarie, capables d'offrir des prix plus avantageux aux agences de voyages britanniques ou néerlandaises, les plus actives sur le marché français.

Dans les grandes stations françaises, l'image de l'immobilier est dégradée par le phénomène des « lits froids », des appartements qui sortent progressivement du secteur marchand pour devenir des résidences secondaires, et ne sont occupés au mieux que quelques jours par an. Sur les deux millions de lits que comptent les massifs français, l'essentiel a été construit avant 1985 et aurait besoin d'une réhabilitation. L'Autriche a beaucoup moins « bétonné » ses montagnes et compte deux fois moins de lits que la France. Mais les pensions, chambres d'hôtes et hôtels représentent 68 % des nuitées, et le chiffre d'affaires des sports d'hiver y est bien supérieur (près de 10 milliards d'euros, contre 6 milliards en France) (5).

La crise des sports d'hiver souligne les contradictions d'un modèle de développement basé sur l'« aménagement » de la montagne vécu comme équipement en infrastructures urbaines et récréatives tournées vers la monoactivité du ski alpin. La prédatation d'espaces naturels exceptionnels a porté des atteintes irréversibles à la culture locale, aux paysages, à la faune et à la flore qui faisaient l'identité alpine. Les bâtisseurs de station ont déguisé cette appropriation matérielle et

économique d'immenses territoires en une entrée heureuse dans la civilisation des loisirs, construisant le rêve des classes moyennes : devenir propriétaire à la neige.

Comme l'organisation touristique tue le voyage, l'aménagement tue le rêve. Le client doit accepter le produit standardisé du « tout ski », dévoreur d'équipements artificiels, et situé à l'opposé des activités développées en montagne depuis la fin du XVIII^e siècle, autour de la randonnée et de l'alpinisme estival. Au contraire, les aménagements lourds mis en place pour l'hiver ruinent la possibilité d'un tourisme d'été, ce qui est particulièrement vrai en France et dans une moindre mesure en Italie.

L'exemple français est largement accepté comme la caricature de ce modèle d'industrie touristique qui fut imposé par la volonté de l'Etat à la fin des années 1960. En 1964, l'ingénieur Maurice Michaud survole les Alpes pour dresser une carte des futures stations à créer. Après les premières, développées initialement autour des villages de montagne, il impose le concept des stations de deuxième génération, construites en site propre et expérimentées depuis la fin de la guerre à Courchevel.

Ruée vers l'« or blanc »

Ce volontarisme d'Etat est légitimé par l'exode rural, qui a frappé durement les régions de montagne, en particulier dans les Alpes du Sud. Alors que nos voisins

alpins ont pu freiner celui-ci grâce au tourisme, il n'est question que de « rattraper » dans les conseils interministériels. Le plan neige prévoit la construction de lits par centaines de milliers : « *On agit au coup par coup. On innove, on improvise. Car, il faut agir vite, et si possible sans donner trop d'information sur ce qu'on fait. [...] Aussi curieux et affolant que cela puisse paraître, la décision d'équiper la France de grandes stations de ski ne s'est appuyée sur aucune étude de marché sérieuse (6).* »

L'Etat et les collectivités locales organisent et financent les grosses infrastructures, en particulier les routes, tandis que les promoteurs font de juteuses affaires immobilières. Avec les stations intégrées, dites de « troisième génération », les plus doués d'entre eux – comme M. Pierre Schnebelen à Tignes ou M. Roger Godino aux Arcs – sont à la fois constructeurs et gérants. Ils peuvent verrouiller toutes les commandes sans tenir compte des élus locaux, incapables de s'organiser. Le bétonnage en règle de la montagne se fait dans le plus grand mépris pour le caractère des lieux, la protection des sites, la sécurité, les droits des habitants et même ceux du client.

La rupture des liens sociaux traditionnels est consommée avec les bénéfices tirés par les plus chanceux, tandis que les autres sont recrutés comme « OS des neiges ». Attirés par l'image des stations,

Lire la suite page 5

Quand les neiges ne sont plus éternelles...

Les Alpes sont particulièrement vulnérables au réchauffement climatique, dont les manifestations durant l'été 2003 et l'hiver 2007 furent les préfigurations. « *L'hiver 2006-2007 doit être considéré comme le plus chaud depuis le début des mesures en 1864* », indique par exemple Météo Suisse. Selon Météo France, les températures hivernales ont augmenté de 2°C au col de Porte (1 320 m, massif de la Chartreuse) depuis le début des années 1960, et d'environ 1,5°C dans l'ensemble des Alpes françaises.

Une reconstitution précise du climat montre que les températures de la dernière décennie dans les Alpes sont les plus élevées depuis au moins le début du XVI^e siècle (1). Dans son dernier rapport, le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que la saison d'enneigement sera « très vraisemblablement » réduite dans toute l'Europe, de même que la quantité de neige dans la plupart des régions (2). Le centre d'étude de la neige de Météo France estime pour sa part qu'un réchauffement de 1,8°C (scénario optimiste) réduirait l'enneigement à 1 500 m de trente-neuf jours en moyenne dans les Alpes françaises (- 27 %) et de trente sept jours en moyenne dans les

Pyrénées (- 37 %). Selon l'Académie des sciences naturelles de Suisse, l'enneigement ne sera plus garanti en 2050 qu'au-dessus de 1 500 m à 1 600 m, contre 1 200 m à 1 300 m aujourd'hui.

Plus précise encore, une étude récente de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (3) portant sur l'ensemble de l'arc alpin estime qu'un enneigement naturel ne sera plus garanti que dans deux stations actuelles sur trois, avec un réchauffement de 2°C (scénario optimiste), et seulement une station sur trois avec un réchauffement de 4°C (scénario pessimiste). Ces bouleversements peuvent sembler dérisoires face à ceux du réchauffement climatique à l'échelle du globe, mais ils risquent d'avoir des conséquences déterminantes à l'échelle des Alpes et des Pyrénées.

Ph. D.

(1) Carlo Casty, « Temperature and precipitation variability in the European Alps since 1500 », International Journal of Climatology, n° 25-2005, Royal Meteorological Society (Royaume-Uni).

(2) GIEC, Bilan 2007 des changements climatiques, Genève, 2007.

(3) Changements climatiques dans les Alpes européennes ; adapter le tourisme d'hiver et la gestion.

La montagne victime des sports d'hiver

Suite de la page 4

de nombreux travailleurs saisonniers deviennent dépendants d'un système artificiel et déstructurant, et se confrontent à des conditions de travail ou de logement difficiles (7).

A leur tour, les sites de ski de fond « nordique » veulent singer les sites « alpins » et se lancent dans la modélisation de la montagne pour les besoins des skieurs émérites. Mais ils organisent leur perte en instaurant un péage qui décourage le plus grand nombre. L'arrivée de la redevance entre 1985 et 1986 conduit à diviser par quatre le nombre de paires de skis vendues. Le marché du nordique ne s'en relèvera pas. Jusqu'au milieu des années 1980, la neige est au rendez-vous, et l'effet de mode joue à plein. L'étalement des vacances de février sur cinq semaines permet de rentabiliser la saison. La décentralisation de 1982 provoque une seconde ruée vers l'*« or blanc »* impulsée au niveau local. Les communes et les départements s'endettent pour exploiter davantage le filon. Les contre-pouvoirs sont absents. La loi de janvier 1985, dite « loi Montagne », arrive trop tard. Les procédures et les garde-fous qu'elle insuffle sont bien trop timides ; ils n'empêchent pas la perpétuation du modèle, en dépit des premières difficultés.

« A mesure que l'industrie du ski s'est trouvée en décalage avec les formes successives de l'imaginaire récréatif dominant, ses contradictions n'ont fait que s'accroître, et l'or blanc s'est peu à peu transmuted en plomb, en une sorte d'alchimie inversée qui semble de plus en plus irréversible (8). » Cet avertissement récent d'un universitaire rejette une longue série de mises en garde.

Dès le milieu des années 1970, les scandales immobiliers avaient terni l'image des stations. En 1977, dans un discours prononcé à Vallouise (Hautes-

Alpes), le président Valéry Giscard d'Estaing sembla avoir pris conscience du désastre écologique. Mais les mesures qu'il préconisa tardèrent à se traduire dans les faits. Seule la mobilisation des défenseurs de la montagne permit d'empêcher une partie des projets d'équipement les plus aberrants ou d'obtenir, en contrepartie, le classement de zones sensibles (Vaujany, Saint-Christophe-en-Oisans, Platé, Gavarnie, etc.). Il faut attendre l'enneigement plus faible des hivers 1989 et 1990 pour que le risque de désastre économique soit révélé. Dans un rapport remis au ministre de l'intérieur, l'inspecteur général de l'administration Jean-François Lorit estime qu'une majorité de petites et moyennes stations représentent un secteur « hors circuit de l'économie touristique ». Selon lui, une cinquantaine d'entre elles auraient connu des problèmes financiers même avec un enneigement normal. Il explique aussi comment les collectivités s'endettent pour assurer des fonctions non rentables, tandis que les bénéfices vont à la sphère privée (9). Plusieurs communes de montagne doivent passer sous la tutelle des chambres régionales des comptes et adopter des plans de redressement, en mettant à contribution les départements.

Devant les difficultés, beaucoup d'élus et de décideurs pensent qu'il faut investir à une plus grande échelle. La fuite en avant est manifeste avec l'accroissement des investissements toujours centrés sur le ski alpin. Alors qu'ils représentaient 7 % du chiffre d'affaires des remontées mécaniques dans l'ensemble des massifs en 1995, les investissements n'ont cessé de croître, pour atteindre 41 % en 2005.

Le décalage s'accroît entre les grandes stations investissant à tour de bras et les petites ne pouvant suivre que

Boom de la randonnée

La crise affectant les sports d'hiver, et le ski alpin « mécanisé » en particulier, semble paradoxe puisque l'aspiration aux activités de pleine nature n'a jamais été si forte. Cette demande de nature se manifeste, en France, par un engouement croissant pour la marche, le vélo ou la natation. On estime que vingt millions de Français marchent régulièrement et que plus de trois millions pratiquent la forme plus sportive de la randonnée pédestre (1). L'espace le plus recherché par les randonneurs demeure la montagne. Depuis une décennie, ce boom de la randonnée s'est traduit en hiver par l'essor des balades à raquettes. Dans un contexte de développement des loisirs et des sports de masse grâce au temps libre, les activités de pleine nature sont particulièrement favorisées par des tendances lourdes comme la recherche d'autonomie, d'authenticité, et le refus de la marchandise des espaces. Tandis que le public fuit les stations, en particulier en été, les espaces naturels préservés connaissent une fréquentation croissante. Ces activités peu coûteuses étant pratiquées par un public à faible capital économique et fort capital culturel, elles sont encouragées par l'élévation du niveau d'instruction et par les pertes de pouvoir d'achat des classes moyennes. Un contre-modèle de développement, fondé sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, est très souvent porté par des néo-montagnards en rupture avec la ville. En contrepoids à des vies de plus en plus balisées, prévisibles, la rencontre avec la nature apparaît comme une expérience unique, qui

n'est plus désormais possible que dans de rares espaces, dont la haute montagne. Contre la logique destructrice de l'adaptation du milieu à une pratique artificielle, comme le ski alpin et ses dérivés, se développe une culture de l'adaptation des pratiques au milieu, une culture de la lenteur, de la légèreté et de l'acclimatation. Le ski de randonnée, par exemple, qui permet de skier dans des secteurs vierges en remontant de façon autonome grâce à des peluches, n'a jamais connu autant d'adeptes. Il est significatif aussi que les alpinistes les plus connus dans le monde – comme l'Italien Reinhold Messner, le Néo-Zélandais Edmund Hillary (disparu le 11 janvier dernier), le Français Patrick Gabarrou ou l'Anglais Chris Bonington – soient devenus des militants du mouvement international de défense de la montagne Mountain Wilderness (2), très actif contre les aménageurs malgré des moyens dérisoires. En s'interrogeant sur leurs valeurs, comme la solidarité face aux périls, la liberté d'accès pour tous, leur responsabilité du point de vue de la sécurité ou de l'environnement, les montagnards ne pouvaient que rejeter le modèle de l'industrie touristique.

Ph. D.

(1) « Pratiques sportives 2000 », enquête du ministère de la jeunesse et des sports, et de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep), Paris, 2000.

(2) Sur l'histoire de ce mouvement original, cf. François Labande, *Sauver la montagne*, Olizane, Genève, 2004.

de manière irrégulière. La concentration de l'activité s'amplifie. La moitié du chiffre d'affaires des remontées mécaniques est réalisée par une douzaine de stations (sur plus de trois cents). En 2005, les Alpes du Nord représentaient 75 % de l'ensemble. La vallée de la Tarentaise (Savoie) concentre à elle seule près de 40 % du chiffre d'affaires, soit bien davantage que les six autres massifs français réunis (Alpes du Sud, Pyrénées, Massif central, Vosges, Jura et Corse).

Autre singularité française, on entre dans la course au gigantisme par l'interconnexion des domaines. Pour afficher le plus grand nombre de kilomètres de piste du monde en se raccordant par un téléphérique (en panne cette saison), La Plagne et Les Arcs ont, par exemple, dépensé 35 millions d'euros en 2004. Aux commandes de ces stations géantes sont apparus de nouveaux opérateurs aux objectifs purement financiers – principalement la Compagnie des Alpes, émanation de la Caisse des dépôts et consignations. Des dogmes s'installent, comme le seuil des cent kilomètres de pistes au minimum, pour pouvoir séduire la clientèle étrangère et palier le recul des vacanciers français. Mais la standardisation ne convient guère au public ; les vacanciers préfèrent la moyenne montagne, pour peu qu'elle soit enneigée.

Le choix de l'internationalisation de la clientèle marque clairement le renoncement au tourisme pour tous. Devant la baisse de la fréquentation, la croissance en valeur n'est rendue possible que par l'augmentation du prix des forfaits et des prestations. Le ski alpin devient le luxe d'une minorité sportive de plus en plus réduite, avec un impact sur une majorité.

Face au réchauffement climatique, les responsables des stations sont partagés entre la dénégation vis-à-vis des clients et la dramatisation pour convaincre les pouvoirs publics de participer au financement de nouveaux investissements censés répondre au problème : « *Le danger est grand* », estime un rapport publié par la commission internationale pour la protection des Alpes, que la peur d'un changement climatique pousse aujourd'hui à construire des remontées mécaniques qui seront les ruines de demain (10). »

Des investissements aléatoires

Initialement conçu comme une solution d'appoint permettant de prolonger la saison ou d'assurer un retour à la station, l'enneigement artificiel est devenu l'un des principaux postes d'investissement. Des canons apparaissent partout. La station de Tignes en a même installé en altitude, à 2 750 m. Déjà quatre mille cinq cents hectares de pistes sont enneigés artificiellement en France. Dans l'ensemble des Alpes, la consommation d'eau pour les canons représente l'équivalent de celle d'une ville d'un million et demi d'habitants. Même si ceux-ci perdent toute utilité lorsque les températures sont insuffisamment froides, ce pis-aller permet d'éviter de réfléchir au modèle de développement.

L'utilisation de « neige de culture » conduit à renforcer encore l'emprise des stations et la pression sur un milieu fragile. Chaque site dispose désormais d'un lac artificiel pour alimenter ses canons ; ce qui n'empêche pas de puiser régulièrement dans les réseaux d'eau potable en provoquant des conflits d'usage. Il faut aussi niveler toute aspérité rocheuse pour permettre de skier avec très peu de neige. Des reliefs karstiques remarquables du Vercors, du Grand Massif, du Dévoluy ou de la Pierre-Saint-Martin ont

été ainsi détruits à la pelleteuse, sans aucun égard pour le contexte hydrogéologique. La tentation est également grande d'empêter encore davantage sur la montagne sauvage pour gagner de l'altitude, avec un impact paysager fort et un intérêt sportif proche de zéro.

En dépit de leur caractère très aléatoire, ces investissements reçoivent généralement la bénédiction des pouvoirs publics. Le conseil général de la Savoie finance ainsi un plan grands domaines par de nouvelles améliorations des routes, la construction de remontées et l'implantation de canons à neige. Plus prudent, le conseil général de l'Isère a décidé, en 2003, d'arrêter les frais pour les sites les plus menacés et propose des aides à la diversification des activités.

Alors que l'immobilier se dégrade, la pression foncière ne faiblit pas. De nombreux travailleurs en station sont obligés de se loger dans la vallée. Le tourisme était censé assurer l'avenir des enfants du pays. Beaucoup doivent s'exiler vers les villes pour se loger, tandis que des centaines de milliers d'appartements restent vides dans les montagnes. Le socle des stations à la française demeure le système de copropriété. Eculé, il pousse les promoteurs à construire toujours plus de nouveaux lits pour les vendre, et de plus en plus à l'étranger, plutôt que d'entretenir, de réhabiliter et de faire vivre l'existant. On s'enrichit plus facilement avec l'immobilier qu'avec le tourisme...

Prenant très tardivement conscience du fossé entre l'attente d'évasion des vacanciers et une offre standardisée, les décideurs les moins rivés à leurs résultats de court terme tentent de promouvoir un discours plus responsable. Des opérations de communication fleurissent autour de la « gouvernance » des stations ou du « développement durable », agrémentées d'engagements superficiels.

Il sera cependant plus difficile de rompre avec la monoactivité du ski alpin et de résoudre la contradiction des aménagements touristiques détruisant le rêve qu'ils étaient censés mettre à la portée de tous. La question des friches touristiques n'est encore qu'à peine effleurée. L'héritage de la ruée vers l'or blanc risque d'être lourd pour les générations futures, et en particulier en France.

Philippe Descamps(*)

(*) Nous remercions l'auteur et *Le Monde diplomatique* de nous avoir autorisé à publier cet article dans *Le Petit Villarin*.

(1) Nom publicitaire de l'Association nationale des maires des stations de montagne.

(2) « Carton jaune pour les exploitations non durables », dans Rapport sur l'état des Alpes, tome I, Commission internationale pour la protection des Alpes (Cipra) - Edisud, Schaan (Liechtenstein) - Aix-en-Provence, 1998.

(3) « Tourisme infos stat », n° 2007-5, direction du tourisme, Paris.

(4) *Les Chiffres-Clés du tourisme de montagne en France*, 5^e édition, ODIT France, Paris, octobre 2006, www.odit-france.fr/Les_chiffres_cles_du_tourisme.405.0.html

(5) Vincent Rolland, « Attractivité des stations de sports d'hiver : reconquête des clientèles et compétitivité internationale », rapport au premier ministre, décembre 2006.

(6) Danièle Arnaud, *La Neige empoisonnée*, Alain Moreau, Paris, 1975.

(7) Nathalie Ruffier, « Saisonniers, l'envers du décor », *Montagnes Magazine*, n° 275.

(8) Philippe Bourdeau, *Les Sports d'hiver en mutation : crise ou révolution géoculturelle ?*, Hermès-Lavoisier, Paris, 2007.

(9) Jean-François Lorit, « Enquête sur les difficultés financières des communes stations de sports d'hiver », ministère de l'intérieur, Paris, janvier 1991.

(10) Rolf Bürgi et Hans Elsasser, « Pratique du ski et changement climatique », rapport sur l'état des Alpes, tome II, Cipra, Schaan (Liechtenstein), 2002.

Un budget déjà revu à la hausse...

A peine le budget prévisionnel a-t-il été voté que déjà il faut le corriger. C'est ce qu'a indiqué Maurice Bouchet-Flochet, président du conseil d'administration (CA) de la Maison du tourisme, lors du dernier conseil le 2 février dernier (1), précisant qu'il fallait « éviter les ral-longes après coup ». En effet de nombreuses opérations n'ont pas été prises en compte dans le budget comme la réalisation d'un film pendant l'hiver (3 500 euros), l'aide au club cycliste de Chambéry (5 000 euros), la prise en charge de la patinoire avec l'achat de matériels (patins, crosses de hockey, etc., pour 2 300 euros) et le salaire de Claude Darves-Blanc qui s'occupe de l'entretien et de l'ouverture de la patinoire (environ 2 000 euros). Le budget devra donc être revu à la hausse de quelque 15 000 euros, en concertation avec la communauté de communes.

Le concours de la communauté de communes sera également sollicité puisque Mme Bouchet-Flochet et Baptiste Tissot, « animateur du son et des lumières de la Maison du tourisme » (2) doivent procéder à une étude et établir un devis pour apporter « un complément sur l'équipement et la fonctionnalité de la salle des fêtes afin d'équiper la salle en son, lumières, rideaux, loges et mobilier ». L'investissement devra « être en cohérence avec l'utilisation future de la salle polyvalente : théâtre, concerts, cabaret, café concert, repas dansants, bals, etc. ». En complément de cette étude, une proposition sera faite à la communauté de communes « pour l'éclairage de la Maison du tourisme », communauté de communes qui a accepté le devis de quatre flammes signalétiques pour embellir les événements été et hiver. Deux plans des pistes (grand format) seront mis à l'étude par Christian Chassagne qui se mettra en relation pour cela avec Alexandre Maulin.

Il est aussi à prévoir dans le budget modifié la prise en compte des dépenses en carburant et en assurances du minibus de la communauté de communes qui, après avis de la Drire, sera mis à la disposition de la Maison du tourisme comme l'a confirmé Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, au CA. Patrick Louadoudi a également indiqué avoir bien pris note des différents courriers adressés par le président de la Maison du tourisme ; en ce qui concerne « le matériel de la salle des fêtes – le rideau de scène, les tringles, les projecteurs, le vidéo projecteur et le magnétoscope –, il est introuvable pour l'instant malgré des directives pour une

meilleure recherche ». Enfin, et bien que cela ne soit pas une obligation puisque la Maison du tourisme est une régie, un dossier sera transmis à la communauté de communes pour que la Maison du tourisme soit classée office de tourisme 2 étoiles.

Ceci pour plusieurs raisons : cela permettrait tout d'abord de « référencer » la Maison du tourisme sur le site tourisme.fr ; ensuite, le personnel (mis à part le directeur) dépend des conventions collectives des offices de tourisme et « son salaire est en rapport avec la valeur du point de ces conventions collectives » ; le personnel aurait droit à des formations ; enfin, les spectacles seraient moins taxés par la Sacem.

Concernant Festivillards 2008, 3 contrats sont signés : l'orchestre de la soirée « repas italien » (19 juillet, à la salle des fêtes), les polyphonies corses (20 juillet pour l'ouverture à Saint-Alban) et la soirée flamenco (24 juillet). Les contrats des spectacles pour enfants (22 juillet) et de clôture sont en cours de finalisation, et Georges Quézel-Ambrunaz (membre de la commission Festivillards) va prospecter de son côté pour un spectacle de musiques et danses grecques (23 juillet).

En fin de réunion, Maurice Bouchet-Flochet a remercié Michel Vinit, maire de Sainte-Marie-de-Cuines, pour sa présence. M. Vinit a proposé « de préparer des événements pour 2009, lorsque les nouvelles équipes municipales seront en place, et de ne rien bouleverser pour 2008 ». Enfin, Maurice Bouchet-Flochet – qui avait en ouverture de séance rendu hommage à Delphine Ferroud qui était membre du CA – a mis en garde Christian Chassagne « sur les contrats pour les intervenants lors des animations en soirées », lui demandant « d'être vigilant ». Voilà qui en dit long sur les relations que l'on dit conflictuelles entre le président et le directeur de la Maison du tourisme, six mois à peine après la mise en place du nouveau conseil d'administration...

[Source : compte rendu du conseil d'administration de la Maison du tourisme du 2 février 2008]

(1) Etaient présents : Colette Bouchet-Flochet, Maurice Bouchet-Flochet, Simone Bozon, Claude Gauthier, Philippe Martin-Cocher, Noëlle Noël, Pierre Noël, André Pommier, Marcelle Pommier, Nicole Roche, tous membres du conseil d'administration. Etaient également présents : Patrick Louadoudi, Georges Quézel-Ambrunaz, et Michel Vinit.

(2) Officiellement pour des raisons personnelles, M. Tissot a quitté son poste début mars alors que son contrat courrait jusqu'en avril.

BRÈVE

► ABA. Comme chaque hiver, l'Association qui bouge et qui anime avait programmé pour cette saison quelques manifestations. Ainsi, outre la grande soirée dansante du Nouvel An qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Colomban, deux courses de luge et deux soirées dansantes ont été organisées courant février. Les deux premières, programmées en semaine le même soir que les descentes aux flambeaux, ont connu un franc succès. Autour d'une ambiance musicale assurée par la Maison du tourisme, respectivement trente cinq et une vingtaine de participants ont concouru les mercredis 20 et 27 février. Les participants et les nombreux spectateurs ont par la suite pu assister à la descente aux flambeaux, puis déguster le vin et le chocolat chauds dans la salle hors sac, préparés avec l'aide du ski club et de la Satvac. Les deux soirées dansantes ont eu lieu les vendredis 22 et 29 février, à la salle des fêtes de Saint-Colomban. La première, à thème, a attiré un public plus large et plus nombreux. Sur le thème « Les Bronzés font du ski », on a ainsi pu assister à la projection du film en début de soirée. Puis dès 22 heures, la place était laissée à la piste de danse pour une soirée animée par Sono Apocalypse. Ce concept a permis d'attirer des familles et des enfants : la majorité des spectateurs de la première partie de soirée est restée en début de soirée dansante, assurant une présence et une ambiance bon enfant. – (Eléna Bonnivard)

SAISON HIVERNALE

Des raisons d'espérer

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cet hiver les touristes amateurs de glisse n'ont pas eu à se plaindre de l'enneigement contrairement à l'an passé, où les météorologues avaient classé la période hivernale comme étant la plus chaude de ces trente dernières années. Et quand la neige est au rendez-vous, la fréquentation est à la hausse et toutes les activités touristiques en profitent.

En fait, dès novembre, des chutes de neige importantes et le froid qui a permis à la Satvac, la société gestionnaire des remontées mécaniques de la station, de produire de la neige, ont permis de constituer une sous-couche de qualité ce qui bien souvent sauve la fin de saison en permettant le retour en ski jusqu'au front de neige. En outre, conforté par de nouvelles chutes en décembre, l'enrageement a permis à la Satvac d'ouvrir la saison le 15 décembre, soit une semaine avant les vacances scolaires, chose que l'on n'avait pas connue depuis bien longtemps et qui devrait avoir un impact positif sur les chiffres d'affaires de la saison tant pour les remontées mécaniques que pour les commerces locaux.

D'autant que pour les deux semaines de Noël et du début d'année, la Maison du tourisme a enregistré un taux de remplissage proche de 100 %, tant dans les gîtes communaux et à La Perrière que dans les locations privées.

Naturellement – et cela est plus ou moins vrai pour toutes les stations, et sans doute plus vrai encore pour les stations de moyenne altitude – le mois de janvier est un mois creux. Et le dernier n'a pas failli à la règle dans les Sybelles et notamment à Saint-Colomban où seule la semaine précédant les congés scolaires de février a atteint un taux de remplissage de 30 % grâce aux Belges qui, à la faveur de leurs congés nationaux, sont venus en nombre sur les Sybelles. A La Toussuire par exemple la clientèle belge arrive à représenter 20 % de la fréquentation annuelle, un taux qui peut atteindre jusqu'à 80 % durant certaines semaines d'hiver.

Le creux du mois de janvier affecte aussi bien les locations hebdomadaires que la clientèle de proximité comme le confirment les responsables des remontées mécaniques du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, même si le nombre est difficilement quantifiable(*). Une tendance attribuée par les responsables au fait que les sports d'hiver sont chers. « Pour ceux qui continuent le ski alpin, le choix des stations et le nombre des sorties est souvent une question de finances. »(1)

Heureusement le ski de randonnées reste très prisé. Ainsi, le dimanche 27 janvier on a compté 68 voitures garées (essentiellement) à l'entrée des combes du Tépey et du Merlet ce qui doit bien représenter quelque 150 personnes. Le même jour, la Satvac aurait vendu une petite centaine de forfaits à la journée ou à la demi-journée...

Les 3 premières semaines des congés scolaires (février) ont été en revanche très satisfaisantes avec un taux de remplissage proche de 85 à 90 %. A Saint-Colomban, 50 gîtes avaient été loués pendant la saison d'hiver 2006-2007. Cette année on est à 57, soit une augmentation de 13 %.

Ce qui s'est traduit par une forte affluence sur le front de neige, les parkings étant remplis plus qu'à 100 %... Et chacun de constater une fois de plus que

cette question du stationnement doit être une priorité de la nouvelle municipalité car, si, comme on peut l'espérer, les constructions voient enfin le jour, 300 lits représentant au bas mot 50 automobiles supplémentaires, le front de neige va devenir une zone hyper-fréquentée !

La dernière semaine des congés scolaires (du 1^{er} au 8 mars, concernant les académies de Paris, Crèteil et Bordeaux) a été par contre décevante avec la location d'un seul gîte ! Ce qui pose la question de la « renommée » de Saint-Colomban et, au-delà, des Sybelles et de la Maurienne, dans la région parisienne qui préfère sans doute des stations plus huppées. Peut-être faudrait-il, comme nombre de stations françaises, prospector une clientèle étrangère (Angleterre, Europe de l'Est et du Nord) afin de remplir les lits durant cette période.

Tout au long de la saison les pistes ont été parfaites, le froid (il gelait la nuit) ayant contribué à entretenir la neige malgré la douceur des températures diurnes. Il faut ici souligner le travail des dameurs de la Satvac qui oeuvraient chaque nuit pour que le matin venu, chaque skieur retrouve des pistes dans un état bien meilleur qu'il ne les avait laissées la veille en fin d'après-midi.

Concernant les remontées mécaniques, le téléski du mont Cuinat reste le point noir du domaine skiable de Saint-Colomban (durant les vacances de février). A partir de 11 heures, la file d'attente augmente rapidement jusqu'à atteindre quasiment 100 mètres ce qui provoque une attente de plus d'une heure avant de prendre une perche et... être quelque peu surpris par un départ d'une rudesse à inquiéter plus d'un kiné !

La station devait fermer le lundi de Pâques mais, compte tenu des chutes de neige importantes (1 mètre environ !) survenues ce week-end là, la fermeture a été repoussée au 30 mars pour le domaine skiable de Bellard et au 6 avril pour le domaine de l'Ormet. Ce qui serait, pour certains, regrettable car « il y a encore des clients aux Villards ; mais il est trop coûteux de garder ouvert le domaine de Bellard, notamment en coûts liés au personnel. »

En fin de compte, la fréquentation a donc globalement été bonne sur l'ensemble de la saison (2) comme elle l'a été pour l'ensemble des stations françaises. Ainsi, l'organisme « Tourisme Rhône-Alpes » a-t-il récemment indiqué que 63 % des professionnels de la montagne (hébergeurs et commerçants) estimaient que la fréquentation a été bonne en janvier-février et 18 % assez bonne. La durée des séjours reste stable (de 6 à 7 jours en moyenne) et la clientèle étrangère a été au rendez-vous. Enfin, 20 % des professionnels interrogés ont estimé que la baisse du pouvoir d'achat de la clientèle a été ressentie pendant les congés.

Reste à savoir si, plus localement, concernant les Sybelles et la station de Saint-Colomban en particulier, ces tendances seront finalement confirmées ce qui serait une bonne raison d'espérer.

Christophe Mayoux

(1) *Le Dauphiné libéré* (21 novembre 2007).

(2) Cet avis ne semble pas être celui de Jean-François Motes, chef d'exploitation et chef des pistes du site de Saint-Colomban, qui estime que la fréquentation de la saison hivernale qui s'achèvera sera en baisse de 10 % (*La Maurienne*, 3 avril 2008).

SKI ALPIN

Le club des sports de Saint-François remporte le mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté

Dimanche 10 février : le club des sports a renoué avec l'organisation du Grand prix. Neige et soleil étaient au rendez-vous pour accueillir les compétiteurs de Maurienne et d'ailleurs sur la piste de l'Ormet. Les membres du club des sports et les bénévoles habitués étaient là pour assurer le bon déroulement de la course, et ses à-côtés tout aussi importants.

L'aire d'évolution a été fortement balisée à l'aide de filets, banderoles et piquets sous l'autorité du service des pistes. Les skieurs venus en touristes ont fait preuve de curiosité et surtout de compréhension, devant se contenter d'un espace limité sur toute la partie inférieure de la piste desservie par le télésiège de l'Ormet. La première manche tracée sur la piste rouge (le départ s'effectuant en contrebas de la gare d'arrivée



■ La piste de l'Ormet.



■ Le podium.

du télésiège) s'est déroulée sans encombre. La neige dure et glacée a évité les dégradations et les creusements. Ceci a permis de remodeler le

tracé initial en déplaçant quelques portes et de repartir pour la deuxième manche sans trop de perte de temps.

Le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté a été remporté par nos voisins de Saint-François Longchamp qui en auront la garde jusqu'à l'année prochaine et à qui nous souhaitons de pouvoir le défendre dans d'aussi bonnes conditions hivernales en 2009.

Un grand merci à tous ceux qui ont apporté leur aide à l'organisation de cette manifestation dans la bonne

humeur et dans la plus villageoise des stations.

Yves Bonnivard

RÉSULTATS

• Hommes : 98 partants, 2 disqualifiés et 30 abandons :

1^{er}. Grégory Didier (Saint-François, 1^{er} senior), 1 min 39 s 18 ; 2^{er}. Nicolas Deléglise (CS Toussuire, 1^{er} junior), 1 min 40 s 89 ; [...] ; 7^{me}. Valentin Rochat (CS Toussuire, 1^{er} cadet), 1 min 45 s 31 [...] ; 21^{er}. Bruno Bellot-Mauroz (SC Corbier), 1 min 51 s 02 [...] ; 35^{er}. Nathan Pezzani (CO Sept Laux), 1 min 54 s 61 [...] ; 46^{er}. Valentin Girard (CS Villards), 1 min 59 s 90 [...] ; 65^{er}. Morgan Martin-Cocher (CS Villards), 2 min 18 s 94. Ont abandonné dans la 2^e manche : Bastien Bellot-Mauroz (SC Corbier), Clément Tardy (CS Villards) et Gaétan Latard (CS Villards).

• Dames : 39 partants, 2 abandons :

1^{re}. Mathilde Verney (CS Karelis, 1^{re} cadette), 1 min 44 s 72 ; 2^{re}. Gaëlle Pasquier (CS Karelis, 2^{re} cadette), 1 min 45 s 52 ; 3^{re}. Florence Lagarde (St-François, 1^{re} minime), 1 min 45 s 73 [...] ; 5^{re}. Anaïs Demagny (SC Menuires, 1^{re} junior), 1 min 49 s 12 [...] ; 21^{re}. Eléna Bonnivard (CS Villards, 1^{re} senior), 1 min 56 s 74.

SKI ALPINISME

LA SYBELLES-VILLARINCHE

Une centaine de concurrents à l'assaut des cimes

Le 2 mars dernier s'est courue la 9^e Sybelles-Villarinche, course de ski alpinisme patronnée par la Fédération française des clubs alpins et de la montagne et qui est inscrite dans le circuit Alpi Ski Tour 2008 qui comprend également la célèbre Pierra Menta qui se court dans le Beaufortain.

Cette épreuve, qui est ouverte à l'ensemble des pratiquants quelle que soit leur licence, s'est déroulée sous le soleil et avec des températures printanières qui ont conduit l'organisation – comme presque à chaque fois... – à modifier le parcours. Au programme deux parcours, le A, 11 km, 2 000 mètres de dénivelé répartis en 4 montées, 3 couloirs à pied et une arête. Après un départ à 1 400 mètres d'altitude (faute d'enneigement) les coureurs prenaient la direction de la brèche du Jarnalat qui leur permettait de basculer dans la combe du Merlet. Ils montaient alors vers le pic sud du Merlet ou un deuxième couloir les attendait avec un petit passage d'arête. La troisième montée leur permettait de remonter au col de Montfossé avant de rejoindre,

par un couloir, le col des Balmettes pour la descente finale. Le parcours B faisait 8 km, en direction du col des Balmettes.

Sur le parcours A, 41 équipes se sont affrontées et 40 ont été classées. Chez les hommes, l'équipe Nicolas Mater – Cédric Cunin a dominé la course de bout en bout en bouclant le parcours en 2 h 22 min (devant Gilles Gontharet et Thierry Jorioz à 10 minutes), les premières féminines (Maryline Blanc et Laurence Barnier) terminant en 3 h 36 min (devant Catherine Mouquet et Armelle Favre à 34 minutes). Chez les équipes mixtes, la lutte a bien eu lieu puisque les premiers (Christine Gachet et Marc Malvoti) et deuxièmes terminent dans la même minute (3 h 12 min).

Sur le parcours B, 12 concurrents ont été classés : victoire de Fabien Thabuis en 1 h 16 min devant Ludovic Suize et Laurent Novero arrivés tous les deux à 1 minute du vainqueur.

La remise des prix a eu lieu à la Maison du tourisme en présence de Alice Lauga et Philippe Taravel du CAF Maurienne.

► RECENSEMENT. Le chiffre officiel du recensement effectué en 2007 à Saint-Colomban est arrêté à 182 (source : site Insee). Dans *Le Petit Villarin* de mars 2007 (numéro 139) nous avions donné le chiffre de 171 qui correspondait aux logements « enquêtés ». A ce chiffre il fallait ajouter « le nombre supposé de personnes résidant dans les logements non enquêtés » soit 8, et 3 personnes ne résidaient pas dans la commune au moment de l'enquête (janvier-février 2007). En 1999, il y avait 195 personnes recensées à Saint-Colomban. A Saint-Alban le recensement intermédiaire effectué en 2004 a dénombré 61 habitants contre 52 en 1999.

► BOULANGERIE. M. Christophe Brésil est désormais définitivement installé à Saint-Julien Montdenis où il prévoit déjà d'agrandir son nouveau magasin et d'ouvrir, dans un deuxième temps, un salon de thé. *Le Dauphiné libéré*, qui nous narre cette installation, nous apprend aussi que M. Brésil a investi un peu plus de 70 000 euros dans du matériel neuf et d'occasion, pris sur ses fonds propres car, comme il tenait auparavant une boulangerie (à Saint-Colomban), il n'a pu bénéficier d'aucune aide à l'installation pour la création de ce commerce. Son passage aux Villards n'aura donc pas été complètement négatif...

► GÉNÉALOGIE. Passionné de généalogie, M. Alain Bozon a constitué des fiches sur les familles Bozon (et patronymes composés) qu'il souhaiterait compléter (notamment pour les années au-delà de 1870) en échangeant des informations avec d'autres généalogistes amateurs ayant ces patronymes comme sujet mais également pour d'autres patronymes comme Charvinat par exemple car plusieurs Bozon trouvèrent leur épouse chez les Charvinat. Ces échanges lui permettraient également d'éliminer des erreurs tout en enrichissant sa base de données. Pour tout échange d'informations, s'adresser à M. Alain Bozon, 47, impasse des courlis, 20100 – Casablanca (Maroc).

► ECOLE. Une mesure de « blocage » (fermeture à l'étude) touche la 2^e classe de l'école de la vallée des Villards. Elle a été prise sur la base d'un effectif de 20 annoncé en mars pour la rentrée de septembre. Quatre inscriptions nouvelles sont arrivées de Saint-Alban, et l'effectif attendu se composerait donc de 19 enfants de la grande section aux CM2, et de 5 petits de 3 et 4 ans. Cet effectif pourrait augmenter encore, de quelques unités, si une garderie périscolaire était mise en place par la communauté de communes qui y serait tout à fait favorable. La géographie de notre vallée, l'importance de conserver une structure de 2 classes qui évite aux enfants d'âge « maternelle » des kilomètres et du dénivelé quotidiens paraissent à ce jour prises en compte par l'inspecteur de l'Education Nationale de Saint-Jean-de-Maurienne qui, sur la base de 24 élèves, envisage très sérieusement le maintien de la 2^e classe.

► PÊCHE. Les cartes autorisant la pêche dont l'ouverture a eu lieu en mars sont en vente à la Maison du tourisme. Pour une carte annuelle, il en coûtera 65 euros ; 8 euros pour une carte départementale journalière (avec un autre permis de pêche) ou 11 euros sans autre permis de pêche ; 29 euros pour la carte départementale annuelle (sur présentation du permis d'une société de pêche de la Savoie) ; 15 euros pour une carte départementale pour les moins de 18 ans ; 5 euros pour une carte départementale « découverte » pour les moins de 12 ans et 30 euros pour une carte départementale « vacances » (valable 15 jours consécutifs).

tifs). Au rayon des nouveautés cette année, on compte une carte promotionnelle « découverte femme » départementale (30 euros), et la possibilité de pêcher, pour 10 euros, en Haute-Savoie (Annecy Rivière, Faugigny, Chablais, Genevois) si l'on possède les cartes suivantes : carte départementale ; carte promotionnelle « découverte femme » ; carte annuelle « mineurs » ; carte « vacances ». L'an dernier, la Maison du tourisme a vendu 21 cartes annuelles, 5 cartes départementales, 10 cartes départementales « jeunes (mineurs) », 6 cartes départementales « vacances » ; 8 cartes « semaine », 16 cartes « journée » avec permis d'une autre société de pêche, et 6 cartes « journée » sans permis », soit un total de 72 cartes.

► VIE RELIGIEUSE. Au cours du deuxième trimestre de l'année 2008, des messes seront célébrées le dimanche 27 avril et le dimanche 1^{er} juin, à 10 h 30 à Saint-Colomban. Il n'y aura pas de messe en mai aux Villards. En mai toujours, le pèlerinage annuel à Notre-Dame de Beaurevers (dans la vallée du Bugeon) aura lieu le dimanche 11 mai à 11 h 30. Tous les samedis soirs à 18 h 30 une messe est dite à La Chambre et, tous les dimanches, à midi, à Saint-Rémy-de-Maurienne. Enfin, des messes devraient être célébrées certains vendredis, en fin d'après-midi, selon les disponibilités du père Durieux, et d'autres célébrations pourraient être programmées en fonction de la présence de prêtres en congés dans la vallée.

► FLEURISSEMENT. Avec le retour du printemps revient le temps des activités pour l'association *Saint-Colomban station fleurie*. Ainsi, le samedi 17 mai prochain de 9 heures à 11 h 30 aura lieu le marché aux fleurs et aux plants au Chef-Lieu. En cas de mauvais temps, le marché serait repoussé au samedi 24 mai 2008. Comme les années précédentes, le marché aux fleurs et plants proposera fleurs et plants potagers, mais aussi arbustes, plantes aromatiques et terreaux. La veille, soit le vendredi 16 mai à 17 heures, aura lieu à la Maison des associations (Martinet) l'assemblée générale de l'association. Devrait y être entérinée la nomination d'un nouveau président d'honneur, poste statutairement dévolu au maire de Saint-Colomban, la commune devant quant à elle élire son représentant à cette association (poste occupé jusqu'aux dernières élections municipales par Alain Rostaing). La cotisation d'adhésion à l'association reste fixée à 3 euros. Par ailleurs un appel d'offres sera lancé par la commune de Saint-Colomban pour pourvoir le poste de saisonnier chargé des fleurs, poste occupé l'an passé par Chantal Bellot-Mauroz qui, selon Maurice Bouchet-Flochet, président de l'association, « a donné entière satisfaction à l'association ». Enfin la mise en pots des fleurs dans les hameaux aura lieu, par les bénévoles habituels, le mardi 20 mai (ou le mardi 27 mai en cas de mauvais temps).

► COMMUNAUTÉ DE COMMUNES. Le nouveau conseil de la communauté de commune comprend Christian Campillo, Maurice Darves-Bornoz et Serge Tardy (délégués de la commune de Saint-Alban), Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Bozon et Norbert Combet (délégués de la commune de Saint-Colomban), et Claude Bérard, Albert Genin et Philippe Girard (délégués de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines). Réuni le 6 avril 2008, ce conseil communautaire a élu Norbert Combet, seul candidat, président, et Christian Campillo, Pierre-Yves Bonnivard et Albert Genin, vice-présidents.

ARCHÉOLOGIE

L'expression pierre ollaire désigne un ensemble de roches tendres et réfractaires (aux capacités calorifiques élevées) exploitées depuis l'Âge du fer dans les Alpes françaises, suisses et italiennes.

On connaît quatre zones de productions de pierres ollaires dans les Alpes françaises dont deux se trouvent en Maurienne, une à Bessans et Lanslevillard (haute Maurienne) et l'autre à Saint-

Colomban, au lieu dit la grotte des Sarrasins.

La première mention de cette grotte comme carrière de pierres ollaires date de 1878.

Les prospections réalisées en 2007 par Mlle Maëlle Lhemon (université de Fribourg, lire ci-dessous) n'ont pas apporté d'éléments permettant de localiser l'atelier, forcément lié à la carrière villarinché, qui aurait permis de répondre à certaines questions comme le type de production ou

les techniques de façonnage utilisées.

Pour compléter l'étude de cette carrière de la grotte des Sarrasins, Mlle Lhemon envisage d'effectuer prochainement une enquête orale aux Villards afin de collecter des renseignements sur des chandeliers ou des pierres d'horloge qui pourraient être conservés dans quelques greniers... L'étude de ces objets permettrait de définir, par exemple, le type de production.

La grotte des Sarrasins : une carrière de pierre ollaire(*)

La pierre ollaire, appellation générique inventée par les artisans, désigne un ensemble de roches tendres et réfractaires exploitées depuis l'Âge du fer dans les Alpes. Au 1^{er} siècle après J.-C., apparaissent les premiers récipients, à fonction essentiellement culinaire, dont l'usage perdure jusqu'à l'époque moderne. Taillés ou tournés, ils connaissent une diffusion assez large autour de l'arc alpin. Puis le type de production change en faveur des fourneaux encore fabriqués de nos jours.

L'étude de cet artisanat est assez avancé dans les zones principales de production, la Suisse et l'Italie. En France, seuls les produits de consommation, les récipients, ont fait l'objet d'études suivies de publications alors que les sites de production, les carrières et les ateliers, sont encore peu connus.

L'inventaire de la pierre ollaire dans les Alpes françaises (1) a permis de relever quatre zones de production par des indices de carrières et/ou d'ateliers : deux se trouvent en Maurienne, une dans le Queyras et une dans les Ecrins.

L'ampleur de ces productions (quantités produites, aire de diffusion, etc.) peut être déterminée en localisant les carrières et les ateliers, en caractérisant les matières premières utilisées, les méthodes de façonnage et les types de production, et en établissant des datations.

Deux zones de production ont fait l'objet d'observations plus poussées : la carrière de la grotte des Sarrasins (Saint-Colomban-des-Villards) et la carrière et les ateliers de Bessans et Lanslevillard (haute Maurienne).

Située au sud-ouest de la Maurienne sur la commune de Saint-Colomban, la grotte des Sarrasins se trouve à 1 360 mètres d'altitude, au-dessus du hameau de Lachal et de la rivière le Glandon.

La première mention de la grotte des Sarrasins date de la fin du XIX^e siècle (2) : « *De tous temps on a trouvé dans ces grottes des âmes de creusets tournés, de la même pierre que les grottes. Les paysans en faisaient des chandeliers ou des pierres d'horloge [...]* ». Cet extrait montre qu'il n'y a alors aucun souvenir d'une exploitation pour des plaques de

fourneaux. De plus, des objets que l'on sait provenir de cette carrière circulent mais leur fonction reste floue.

La seconde mention (3) reprend la précédente : « [...] On voit très bien le pointement de stéatite qui a été débité pour faire des creusets et des âmes de creusets tournées que l'on retrouve un

être même culte phallique ? »

Toutes les autres mentions rappellent les publications antérieures. Des repérages, une couverture photographique et un relevé topographique ont été réalisés en 2001 (1) et 2003.

L'accès au site, que l'on trouve 100 mètres au-dessus de la route et de la rivière, se fait après 10 minutes de marche dans des

Sarrasins » désigne l'ensemble de la zone exploitée actuellement repérée qui s'étend sur environ 100 m sur 170 m. Elle est constituée des trois cavités qui forment la grotte des Sarrasins, de la falaise au nord et à l'ouest de la grotte et de blocs isolés et épargnés aux alentours. Ces blocs peuvent être assez éloignés ; quelques-uns ont été repérés cette année à 100 m à l'est de la production principale sur un sentier menant à Montrond qui domine le site de la vallée.

Les trois cavités principales, cœur de l'exploitation, étaient déjà documentées : elles ont été topographiées, décrites et analysées pétrographiquement lors de travaux précédents.

En 2007 nous nous sommes donc centrés sur l'exploration des alentours et nous avons découvert qu'une grande partie de la falaise autour a été exploitée ainsi que quelques blocs isolés. L'ensemble de ces découvertes a été topographié, décrit et photographié.

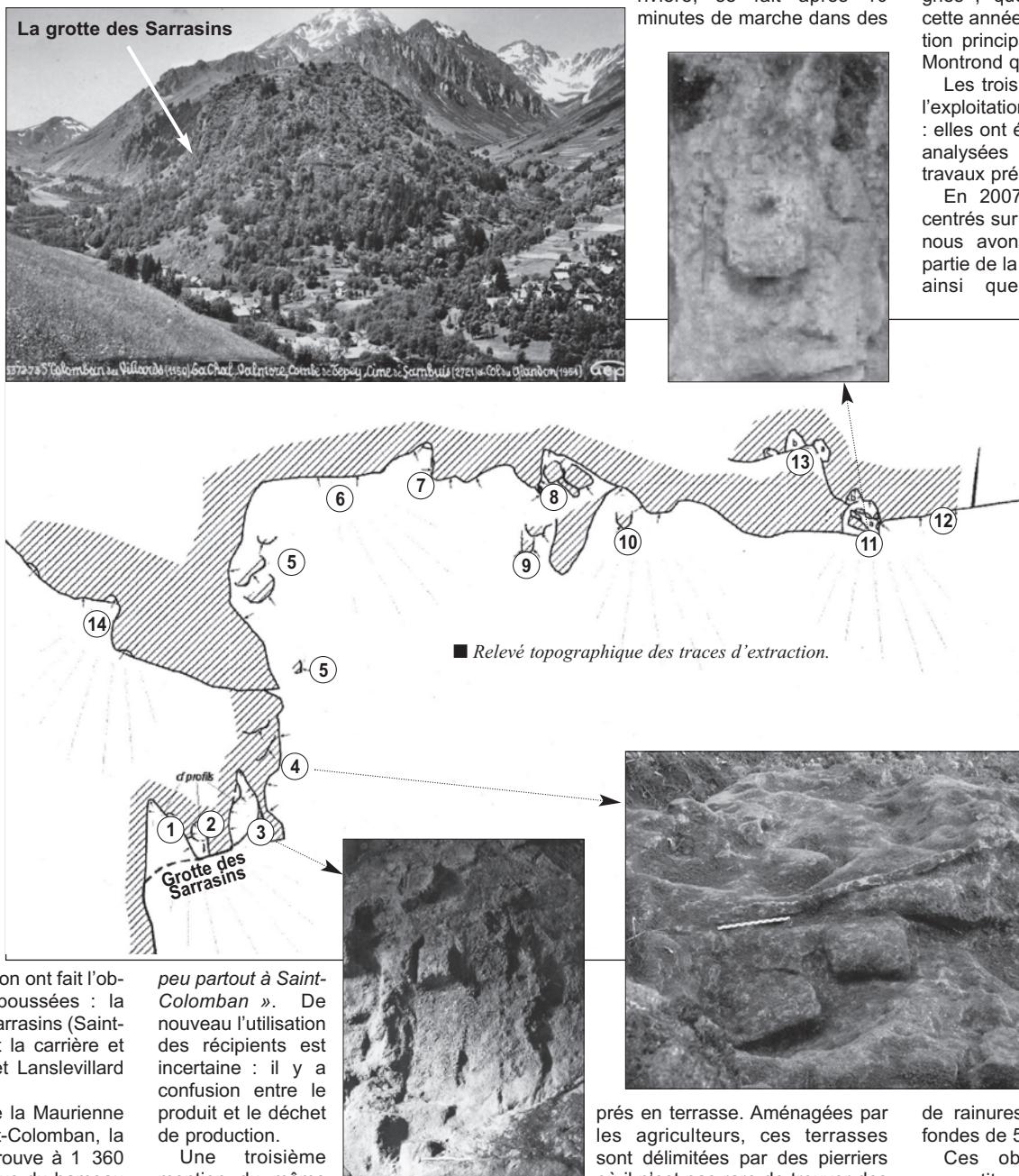
Les traces d'extraction repérées ont été rassemblées en groupes, basés sur la proximité des traces, qui ont chacun reçu un numéro (voir le relevé topographique ci-contre). Un échantillonnage systématique de la roche a été effectué pour chacun de ces groupes.

Les alentours des trois cavités présentent aussi des traces d'extraction : sur des blocs isolés épargnés et sur les falaises de part et d'autre. Les traces sont en hauteur avec un accès difficile par des prés en pente raide couverts d'éboulis.

Les traces d'extraction visibles sont de forme carrée à rectangulaire. Leurs dimensions varient peu : de 20 à 25 cm de haut sur 15 à 20 cm de large. Généralement en creux, négatif du bloc extrait, elles peuvent parfois être en relief, ébauche de bloc. Elles sont souvent ceintes de rainures latérales et verticales profondes de 5 à 15 cm.

Ces observations permettent de reconstituer la technique d'extraction, par ailleurs connue sur les autres carrières de pierre ollaire pour lesquelles la technologie ne semble pas connaître beaucoup de changement.

Le bloc est d'abord ébauché sur son pourtour (rainures latérales et verticales) à l'aide de pics (outil à double pointes) ; des coins sont ensuite insérés dans ces



peu partout à Saint-Colomban ». De nouveau l'utilisation des récipients est incertaine : il y a confusion entre le produit et le déchet de production.

Une troisième mention du même auteur (4) mérite d'être relevée pour ses propositions d'interprétations assez étonnantes : « *En tout cas, on voit nettement dans cette grotte la découpe de blocs d'une roche tendre, genre stéatite, dont on tirait des cônes et des cylindres, que l'on retrouve nombreux dans la vallée, que l'on ne peut pas dater et dont on ne peut pas non plus deviner l'usage : pierre ollaire, âmes de creusets, peut-*

pres en terrasse. Aménagées par les agriculteurs, ces terrasses sont délimitées par des pierriers où il n'est pas rare de trouver des fragments de pierre ollaire. Aux terrasses succèdent des éboulis de falaise constitués de très gros blocs, sur lesquels s'est développée une forêt clairsemée et broussailleuse. Le terrain présente une assez forte déclivité. Au pied d'une petite paroi, trois cavités de formes et de tailles différentes constituent le cœur d'une zone d'exploitation assez vaste.

Le nom « carrière de la grotte des

Lire la suite page 9

La grotte des Sarrasins : une carrière de pierre ollaire

Suite de la page 8

rainures et servent de diffuseur de chocs à partir de masses. Cette technique semble utilisée de façon systématique que ce soit dans la zone à ciel ouvert ou dans les cavités. L'apparence ordonnée et organisée des traces, en forme de « damiers », montre le souci d'économie de la matière.

La datation de cette carrière est difficile à apprécier. Pour cela plusieurs arguments sont à notre disposition : l'observation des traces d'extraction, la détermination du type de production, les objets retrouvés en relation avec la carrière et la littérature.

Tout d'abord, les traces d'exploitation laissées par les carriers ne peuvent être un critère de datation déterminant : le même type de traces est visible sur les carrières romaines, comme celle de Chiavenna (Italie), et sur les plus récentes (avant l'apparition des machines à moteur ou électriques).

Ensuite le type de production est déterminable par l'observation de la forme des traces : pour la matière première destinée aux récipients, des ébauches de forme cylindrique sont extraites alors que les carrières de fourneaux portent des traces rectangulaires ou carrées.

Les traces retrouvées dans la carrière de la grotte des Sarrasins semblent plutôt liées à la production de plaques de fourneaux, idée renforcée par les dimensions moyennes, avec de petites épaisseurs, et le type de roche assez dur à travailler. Or les fourneaux ne sont pas présents à l'époque romaine mais apparaissent au XV^e siècle. Cela n'exclut pas une utilisation antérieure : ces traces correspondent à la dernière phase d'exploitation de la carrière et si les plaques de fourneaux n'ont pas été le seul type de production, les traces ont disparu sous les outils des carriers d'époques plus récentes. D'ailleurs les références bibliographiques indiquent la présence de ratés de tournage dans la carrière (1) mais aussi le remploi assez fréquent de cônes ou de ratés comme poids d'horloge ou chandeliers par les gens de la région. Si ces déchets sont réellement liés à la carrière, des récipients ont été façonnés à un moment, tout en sachant que leur production s'étaie de la période romaine à l'époque actuelle. Une dernière hypothèse peut-être donnée : celle de la production de lampes à huile, pour les blocs les plus épais, dont l'usage couvre toutes les époques.

Quant aux objets retrouvés en relation avec la carrière, le seul élément datant à notre disposition est une mention de

céramique, peut-être de type antique, retrouvée dans la grotte (« *poterie en terre samienne* ») (2). Cela impliquerait une occupation romaine mais cette détermination ancienne est incertaine et rien n'indique que cet objet soit en relation avec le fonctionnement de la carrière.

Nous n'avons trouvé cette année aucun élément archéologique permettant une attribution chronologique.

Enfin, si l'on se réfère à la bibliographie, l'exploitation a dû cesser au plus tard dans le courant du XIX^e siècle et sans doute avant : l'extraction des plaques de fourneaux n'est jamais mentionnée alors que cela semble correspondre au dernier type d'exploitation ; seuls les déchets de fabrication de récipients sont observés, car apparemment présents sans les maisons alentour, mais leur fonction est oubliée. Donc ces oubliés et ces approximations dans la littérature du XIX^e siècle montrent que l'ultime exploitation de la carrière est probablement largement antérieure à cette époque.

Pour résumer, la carrière a été exploitée pour la production de récipients, à l'époque romaine ou à des périodes plus récentes ; pour la fabrication de plaques de fourneaux correspondant à la dernière exploitation située entre le XV^e et le XIX^e siècles et éventuellement aussi pour le façonnage de lampes à huile ce qui ne donne aucune indication temporelle.

Les prospections effectuées en 2007 n'ont pas apporté d'éléments nouveaux permettant de localiser l'atelier forcément lié à la carrière. Par l'observation de cet atelier, nous pourrions répondre à certaines questions comme l'attribution chronologique, le type de production ou les techniques de façonnage utilisées.

(*) Ce texte est tiré de l'article intitulé : « Productions de pierre ollaire en Maurienne », cosigné par Maëlle Lhemon, Pierre-Jérôme Rey et Mikael Hanni, publié dans la revue *Minaria Helvetica*, 26a, 3-18 (2006) et du rapport d'activité de Maëlle Lhemon intitulé : « Productions de pierre ollaire en Maurienne », rédigé après une campagne de prospection et de sondage (décembre 2007). Nous remercions Mme Lhemon de nous avoir autorisé à reproduire ses travaux dans *Le Petit Villarin*.

(1) M. Lhemon, « La pierre ollaire en France » : étude du matériel rhônalpin et inventaire bibliographique du sud-est, mémoire de DEA, université de Lyon II (2002).

(2) P. Vulliermet (*lire ci-dessous*).

(3) J. Bellet (*lire ci-dessous*).

(4) J. Bellet, « Préhistoire et protohistoire de la vallée de la Maurienne et leurs relations avec les vallées voisines », Congrès des sociétés savantes de la province de Savoie, 5-6 septembre 1964, Belley, 1966, pp. 12 à 23.

Dans son intervention [« Sur les temps préhistoriques en Maurienne », 1^{er} congrès des Sociétés savantes de Savoie, Saint-Jean-de-maurienne, 12-13 août 1878, pp. 16 à 23], M. Vulliermet indique : « Les deux grottes de Saint-Colomban (dites de Sarrasins) ont été habitées et exploitées. Elles sont creusées dans un énorme massif de pierre réfractaire qui servait à faire des creusets pour la fonte du bronze, la principale industrie de ces peuplades primitives. De tout temps on a trouvé dans ces grottes des âmes de creusets tournées, de la même pierre que les grottes. Les paysans en faisaient des chandeliers ou des pierres d'horloge. On y a également recueilli des débris de poteries en terre samienne. »

L'abbé J. Bellet quand à lui, écrit [« Grottes et cavernes de Maurienne », Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 10-1, 203-209 (1945)] : « La route descendant du Glandon passe tout d'abord par le village de Lachal. En face du village, à 100 mètres au-dessus de la route, se trouvent les deux grottes des Sarrasins. Il ne semble pas, comme l'affirme Vulliermet, que ces grottes aient été habitées. L'une d'elles cependant est assez grande, mais humide et enterrée dans les éboulis. Au-dessus des grottes, au sud, on voit très bien le pointement de stéatite qui a été débité pour faire des creusets tournés que l'on retrouve un peu partout à Saint-Colomban. »

Dans le même texte il ajoute : « Au Merlet, je n'ai trouvé qu'une grotte, un couloir d'une huitaine de mètres s'élargissant dans le fond. Naturelle ou non, cette grotte était trop bien située pour ne pas servir de refuge ou de dépôt aux anciens contrebandiers de Savoie - Dauphiné par le col du Merlet. »

BIJOUX

La grande croix plate des Villards

Le costume serait incomplet si on ne lui ajoutait quelques bijoux et notamment la croix, qui est suspendue à un cordon de perles à festons qui sert de coulant, et que la Villarinche dispose sur sa poitrine. La croix est d'argent ou quelquefois d'or pour les plus riches.

Elle a le choix entre deux modèles. L'un est une croix grille (qu'on trouve surtout en Arvan) portant sur le devant le Christ en croix et au verso l'effigie de la Sainte-Vierge. Parfois, le crucifix est surmonté d'une plaque portant le nom de la propriétaire.

L'autre, la croix plate, spécifique aux Villards, est imposante, avec ses douze à quatorze centimètres dans les deux sens, les bras étant égaux : c'est la plus grande croix de Savoie.

Les premières croix auraient été « *fondues à partir de pièces de monnaie en argent et travaillées par l'artisan-forgeron du village* » (1) ou par des colporteurs. Le modèle le plus ancien « est un mélange de la croix grecque, où les quatre branches sont égales, et de la croix entée, où les branches vont s'élargissant ».

Il existe plusieurs modèles : croix avec l'adjonction aux extrémités des fleurons gothiques que l'on trouve sur la croix grille de Chambéry, ou croix aux extrémités tréflées, souvent creuses (percées de trois trous) pour économiser l'argent. Selon, Pierre Dompnier (2), peut-être s'agit-il là « d'un rappel de la croix de saint Maurice, saint particulièrement vénéré en Savoie ». A la croisée est gravé le monogramme du Christ (IHS qui signifie *Iesus, Hominum Salvator*) et au revers, soit le nom de la propriétaire soit



quotidienne : l'épi de blé donne le pain ; la femme doit veiller à ce que chacun ait ce qu'il faut dans la maison [...]. Les deux fleurs hiératiques qui accompagnent le monogramme de la Vierge et qui n'ont que les pétales, représentent les quatre vertus [...] cardinales : prudence, tempérance, justice et force. »(3)

(1) Jean-Pierre Trosset, *Les Croix de Savoie*, J.-P. Trosset, éditeur, Lepin-le-Lac (1993).

(2) Pierre Dompnier, *Béguines et bertins*, Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, hors série (1992).

(3) L. Espinasse-Mongenet, *Ma Croix de Saint-Colomban-des-Villard*, Revue de Savoie, n° 5, pp. 279 à 281 (1942).

BOTANIQUE

Le crocus

Tout le monde connaît le crocus, petite fleur à 6 pétales blancs, lilas ou violets, et poussant juste après la fonte des neiges, solitaire ou par 2 (mais issue(s) d'un seul bulbe). On peut trouver les crocus isolés ou en groupe, formant ainsi parfois des « tapis ».

Son nom scientifique est « *crocus (L.) Hill* », ce qui signifie « *crocus printanier* », décrit par John Hill, auquel on a rendu sa pri-mauté en mettant L (= Linné, second descripteur) entre parenthèses, respectant ainsi les règles de la taxinomie botanique (taxinomie : science qui donne un nom aux espèces végétales et animales).

Le nombre de pétales, 6, indique que cette plante est une monocotylédone (nombre de pétales et de sépales multiple de 3). Elle appartient à la famille des Iridacées et ses feuilles sont très fines et mar-

quées d'une ligne blanche sur la face opposée à la tige.

Aux Villards, on trouve toujours un tapis de crocus en contrebas du pont qui franchit le torrent du Merlet entre les hameaux de l'Eglise et du Premier-Villard, avec des fleurs blanches et des fleurs violettes en même temps. On y trouve aussi, en amont de la route du retour, des « chatons » de saules.

Le safran aux fleurs violettes, cultivé dans plusieurs pays méditerranéens est subsistant à ce et là en France, où il a été jadis cultivé (Provence, Savoie, Gâtinais). Floraison automnale. Le condiment est le stigmate odorant, écarlate, divisé en trois branches. On a compté qu'il fallait réunir quelques 150 stigmates pour obtenir 1 gramme de condiment.

Bernard Patillon



CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE
FILS

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

GERLAND
Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

La maison villarinche : un type d'habitat adapté au système agro-pastoral

Le système agro-pastoral développé aux Villards a imposé avec force ses règles à l'habitat, tant permanent qu'estival, aussi bien pour le groupement et l'agencement des maisons que pour la forme des maisons elle-même.

Groupées en villages souvent très serrés, les maisons villarinches sont, en majorité, des maisons-blocs, réunissant sous un même toit l'étable, la grange, l'habitation humaine, ne laissant à l'écart qu'une petite construction appelée grenier par les géographes (aux Villards : les chambres de bois) [...].

La maison-bloc

La maison-bloc est une maison en hauteur [...] qui superpose toujours trois éléments nettement individualisés : l'étable au rez-de-chaussée ; au-dessus, la grange, pourvue d'une aire en planches, et destinée à loger céréales, bois, outils ; elle était presque toujours munie d'un balcon de bois qui servait surtout à faire sécher les récoltes ; au dernier étage, débordant sur les murs, le « solaret » (de soleiller = sécher) qui abritait le foin, achevant de sécher sous le toit. [...] Les parois du « solaret » sont entièrement en planches, alors que celles de la grange juxtaposent bois et pierre.

La disposition en hauteur de ces éléments s'explique d'abord par la place réduite dont on disposait pour bâtir, malgré les faibles dimensions des édifices, correspondant à de petites exploitations : ils couvraient en moyenne 40 à 50 m². Il faut aussi souligner l'importance capitale du « solaret » qui devait contenir et conserver le fourrage hivernal et devait, pour cela, être bien ensoleillé et aéré. La difficulté d'y transporter le foin ne se posait pas puisque le fourrage y était acheminé serré dans des cordes et porté à dos. Ainsi tout se tenait dans cette technique : le sentier, le mulet, le « ballon » de foin, l'échelle et le « solaret ». Le local du foin tenait plus de place que la grange, peu élevée, faisant transition avec l'étable, autre pièce essentielle de l'habitation.

L'étable et la grange

Celle-ci abritait en hiver tout le bétail, des poules au mulet en passant par les brebis, les chèvres, les vaches. Chez les plus pauvres, elle logeait aussi les humains toute l'année. Mais pour tous, riches comme pauvres, l'étable était l'habitation hivernale. Bien des régions des Alpes ou d'ailleurs ont pratiqué cette cohabitation avec les animaux, et on serait tenté d'y voir un trait de civilisation. Pour la vallée des Villards, elle semble s'expliquer tout simplement par des conditions naturelles très précises, essentiellement le manque de combustible. On ne coupait les arbres à « feuilles », comme le frêne, que dans leur extrême décrépitude, si bien que le seul bois de brûle était celui que fournissaient les arbres des vernays, mais ces espèces, gorgées d'eau, sont tendres et se consument rapidement. Le seul chauffage pratique était donc celui qu'assuraient les bêtes, d'autant plus que la maison des hommes, lorsqu'elle existait, était assez mal conditionnée : de toute évidence elle n'était édifiée que pour servir à la belle saison, ce qui semble postuler que la cohabitation avec les animaux est extrêmement ancienne,

donc, à l'origine, pas forcément justifiée par le manque de combustible ; il est vrai qu'à cette époque reculée la vie était si fruste que la promiscuité du bétail n'avait rien de choquant.

L'hiver donc, les gros animaux garnissaient un long côté du rectangle, attachés à leur râtelier. Sur un autre côté, le perchoir à volaille. Serrées dans un parc, le « bouïdet », les brebis et les chèvres pouvaient aussi trouver asile sous les lits surélevés des hommes. Sur l'autre extrémité du rectangle, on avait aménagé

sommairement la place de la famille, en y installant un poêle avec tuyau sortant par un trou du mur, une table, des bancs, des chaises, un garde-manger – vasseur. Aucune barrière ne séparait les humains de leur bétail. Quatre ou cinq bovins, un mulet, une demi-douzaine de brebis, une ou deux chèvres, une douzaine de poules, plus une demi-douzaine ou plus de personnes passaient ainsi les rigueurs de l'hiver dans un espace vraiment réduit de 150 mètres carrés environ. Le printemps, lorsqu'il était doux, était pénible à supporter dans l'atmosphère moite et chaude, exhalant l'odeur ammoniacale du fumier, même si on ouvrait la porte, car les fenêtres n'étaient pas ouvrables.

Lorsque les hommes disposaient d'un logis séparé, on l'appelait la maison, par opposition au « bou », nom patois de l'étable, logis des bovins. La maison pouvait se trouver soit au rez-de-chaussée, accolée à l'étable, séparée par un simple mur de refend, soit à l'étage, accolée à la grange dans les mêmes conditions, mais superposée alors à l'étable, soit encore à l'écart, distante de plusieurs mètres de l'étable. Dans tous les cas, elle était exiguë, occupant environ une dizaine de mètres carrés. On la connaît comme une simple pièce d'été, servant de cuisine, avec son âtre où pend la crêmaillère, de salle à manger et chambre à coucher. D'ailleurs, pour beaucoup, elle ne servait vraiment qu'aux saisons intermédiaires puisque l'été on était à la montagne et l'hiver à l'étable. Elle était sommairement meublée, bien qu'elle comportât une garde-robe et des coffres qu'on pouvait loger également dans la grange : outre le lit conjugal de noyer ou de cerisier, que surmonte au mur le crucifix, on y voit une table de frêne ou de noyer, une garde-robe de bois blanc remplie de paires de drap, des chaises, un buffet-vaisselier, parfois une horloge ou une pendule. Elle était surmontée soit d'une chambre sommaire contenant,

outre des lits, des écrins pleins de farine, de graines, de légumes secs, soit d'un galetas, dont l'accès était toujours extérieur. Comme pour l'étable, un balcon de bois débordait sur la façade. La multiplication des balcons prouve une fois de plus la nécessité de pallier une place mesurée, car ces balcons accueillaient toutes sortes d'objets qu'on ne savait où mettre. Les demeures les plus spacieuses comportaient cependant deux pièces contiguës, la cuisine et le « pèlo », sorte de petit salon tenant lieu de pièce commune [...].

Les matériaux

Généralement, l'habitation villarinche est parallèle à la pente, car cette disposition permet d'économiser beaucoup sur la maçonnerie. Les exceptions, cependant, ne sont pas rares. Les sols peu inclinés tolèrent n'importe quelle orientation. La forme de la parcelle à bâtir peut entraîner à allonger l'édifice perpendiculairement à la pente. Il ne faut pas oublier les ajouts postérieurs. Tout cela finit par créer beaucoup de diversité. Il est vrai que les matériaux rétablissent l'unité car alors le modèle est unique.

Tout le soubassement est en pierre, même à l'envers où on les faisait venir de l'adret à dos de mulet ou sur traîneau. On utilisait quelquefois pour l'encadrement des fenêtres et les angles le tuf, facile à tailler. Les blocs étaient liés avec un mortier fait de sable puisé aux moraines locales et de chaux provenant le plus souvent du Pied des Voûtes. Les murs, épais de 50 à 80 cm, constituaient les façades du rez-de-chaussée. De simples piliers de pierre encadrant les parois de planches assemblées grossièrement formaient la carcasse de la grange.

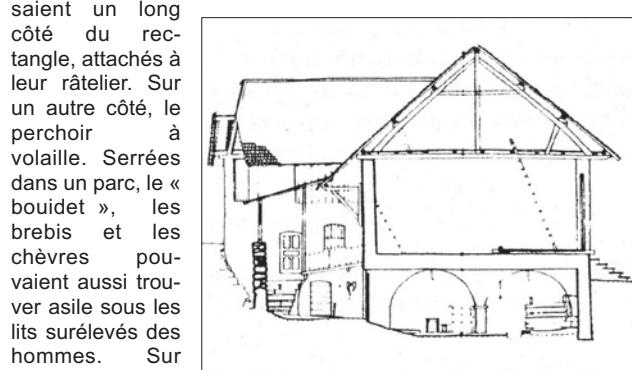
Le « solaret » tout entier était entouré de planches. Un plancher, ou une voûte de pierre de plus en plus répandue au XIX^e siècle, séparait l'étable de la grange, mais on n'accédait à celle-ci que par un escalier extérieur. La grange était isolée du « solaret » par un assemblage de longues perches qui supportaient le foin et qu'on atteignait par une échelle. Tout le bois était fourni par l'épicéa ou le sapin. La toiture était en chaume, formant un capuchon descendant assez bas. Les voûtes des étables et des caves sont de vrais chefs-d'œuvre d'une grande solidité.

Ces bâtiments sont l'œuvre de maçons étrangers, faucongnerands au XVIII^e siècle, piémontais au XIX^e, mais les charpentiers ont toujours été du pays. Excellente couverture, le chaume avait l'inconvénient bien connu de favoriser les incendies, danger d'autant plus grave que les maisons se blottissaient les unes contre les autres, à peine séparées par d'étroites venelles où un mulet chargé ne pouvait pas toujours se risquer [...].

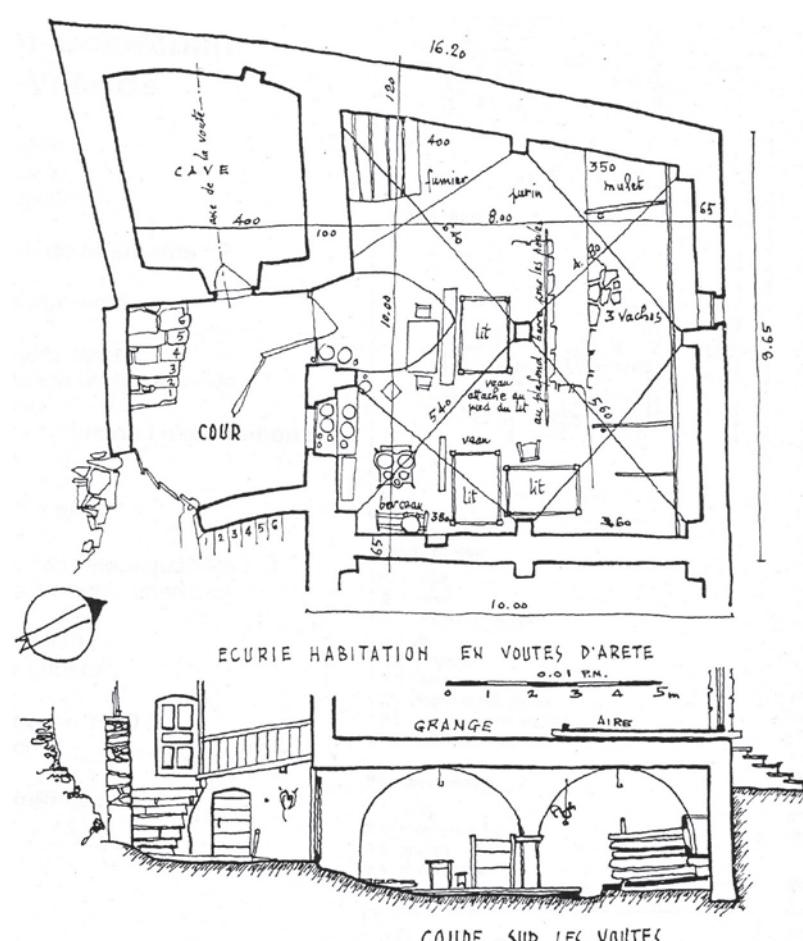
En définitive, la maison villarinche et ses annexes constituaient un type d'habitat fruste, vraiment élémentaire, adapté au manque d'espace et de matériaux, mais assurément fonctionnel, reflétant bien le caractère agro-pastoral, mais plus pastoral qu'agraire, de l'économie.

Pierre Bozon(*)

(*) *Le Pays des Villards en Maurienne*, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury (1970), pages 72 à 76.



■ Façade ouest de la maison Bellot-Mauroz (Valmaure).



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**● SÉANCE DU
7 MARS 2008**

Après l'approbation du compte rendu de la réunion du 26 novembre 2007 (6 voix pour et 3 contre : M. Donda, D. Quézel-Ambrunaz et G. Quézel-Ambrunaz), Georges Quézel-Ambrunaz demande la parole pour faire une déclaration préalable. Le président répond : « On verra dans les questions diverses ». Les délégués de Saint-Alban quittent alors la salle en précisant que le conseil n'a pas à prendre des décisions importantes, notamment concernant la zone d'aménagement concerté (ZAC), avant les élections municipales vu que le budget 2008 n'a pas été voté.

1 – Halte-garderie

Le conseil entérine (5 voix pour et 1 abstention : Michel Vinit) les marchés retenus par la commission d'appel d'offres soit, pour les 10 lots, un montant de 249 041 euros TTC auxquels il faut ajouter les honoraires du bureau Travaux Consult' (4 485 euros TTC) pour une mission de coordination de la sécurité.

2 – ZAC

Le conseil entérine (5 voix pour et 1 abstention : Michel Vinit) le choix de la commission d'appel d'offres spécifique à ce projet et confie à l'équipe Babylone Avenue (pour un coût de 934 578,32 € TTC) les missions d'assistance pour la mise en œuvre du plan de composition urbaine et paysagère, d'urbanisme opérationnel (dossier ZAC et révision du PLU), de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la voie nouvelle, du traitement passager et des espaces publics (*lire ci-contre*).

3 – Questions diverses

Le conseil :

- fixe à 30,06 % le taux 2008 de la taxe professionnelle unifiée ;

POINT DE VUE**Une extension entérinée**

La première réunion du conseil de la communauté de communes s'est tenue dans une ambiance très consensuelle, chaque partenaire faisant preuve d'une grande bonne volonté. L'extension à Sainte-Marie-de-Cuines a pourtant légitimement soulevé bien des interrogations sur ses fondements et ses objectifs.

Conduite à marche forcée, rendue exécutoire en mars 2007 par décision préfectorale, elle n'avait pas été adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes dans sa composition Saint-Alban – Saint-Colomban (le vote du conseil communautaire, en novembre 2006, s'était bloqué sur 7 pour, 7 contre) et les électeurs de Saint-Alban, consultés par 2 fois, l'avaient par deux fois repoussée (avec, il est vrai, une faible majorité de « non » lors de la dernière consultation d'août 2007, mais une majorité cependant). Les deux maires initiateurs du processus ne sont plus en place : Michel Vinit, maire de Sainte-Marie-de-Cuines, n'est plus majoritaire dans son conseil, et René Mugnier ne s'est pas représenté aux élections municipales, pas plus que Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes et favorable à son extension. Georges Quézel-Ambrunaz, qui l'a finalement acceptée après négociation, n'est plus majoritaire non plus...

- diffère, en l'absence de document, la discussion concernant la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'ancienne école du Premier-Villard ;
- alloue 960 euros au Sou des écoles (6 voix pour), 106 euros à la coopérative des élèves (6 voix pour), 6 100 euros à l'association Cheval notre passion (6 voix pour), 2 000 euros à l'AFP intercommunale (5 voix pour et 1 abstention : Henri Girard) et 192 500 euros à la Maison du tourisme (6 voix pour) ;

- est informé d'un devis de 7 280,05 € TTC pour l'installation d'une borne cadastrale dans les bureaux de la communauté de communes et demande que l'achat d'une imprimante soit incluse dans le devis ;
- fixe une caution de 1 000 euros par soirée ou par journée pour la location de la salle des fêtes de Saint-Colomban ;
- fixe à 2,50 € le prix du repas à la cantine scolaire, à compter du 1^{er} mars 2008 ;
- décide de mettre le minibus à la disposition de la Maison du tourisme, après transformation ;
- décide d'adhérer au CAUE de la Savoie qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;

- accepte une convention sur le sel de déneigement entre le département de la Savoie et la communauté de communes ;
- accepte le devis de M. Jean-Luc Favier (1 343,35 € TTC) pour l'installation de stores à l'école primaire de Lachenal ;
- est informé du courrier du conseil général de la Savoie accordant une subvention pour la création d'une bibliothèque (24 850 euros) et du courrier de M. et Mme Estrade concernant les problèmes rencontrés avec la commune de Saint-Alban.

En fin de réunion, Patrick Louadoudi dresse le bilan 2001-2008 des travaux de la communauté de communes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**Deux jours avant les municipales,
le conseil retient le projet de Babylone Avenue**

A l'issue d'une procédure de concertation menée tambour battant par la communauté de communes, et contestée par la commune de Saint-Alban (*) et l'Association des amis des Villards comme trop précipitée pour un projet de cet ampleur, le conseil communautaire a choisi (7 mars dernier) la société d'architectes et d'urbanistes Babylone Avenue (Lyon) pour réaliser l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Deux autres projets étaient en concurrence, celui du bureau Les presses de la cité qui, moins coûteux, avait séduit de nombreux membres du comité de pilotage, et celui du Cabinet Jean-Paul Faure jugé meilleur par plusieurs personnes lors de la dernière réunion publique d'information.

Dans le projet retenu, les constructions immobilières se feront par tranches (deux) et par sous-secteurs avec une zone à dominante touristique de 6 400 à 8 100 m² (100 à 125 logements), une zone à dominante résidentielle (accession à la propriété) de 14,1 à 16,9 hectares (155 à 215 logements) et une zone agricole et artisanale de 2 500 à 3 000 m². Au final, il y aurait 42 % de logements en accession à la propriété, 20 % de logements sociaux et 33 % de lits touristiques. L'emprise serait de 23 à 28 hectares pour 255 à 340 logements (soit de 950 à 1 200 lits) et 900 places de stationnement (dont 650 couvertes).

Le bâti est intégré à la pente avec, sous l'école, un 1^{er} niveau de constructions (lits touristiques) tandis que le hameau artisanal et agricole sera situé sur un second niveau. Des techniques architecturales adaptées à l'altitude permettront « une ambiance rustique et naturelle, garantie de la bonne intégration, mais aussi de l'économie du projet », et une exposition générale plein sud des bâtiments permettra la mise en place « d'une architecture solaire passive (récupération d'énergie solaire par les vitrages) et active (chauffage et chauffe-eau solaires photovoltaïques) » en réalisant une isolation thermique des bâtiments.

Cependant, les concepteurs retenus ont indiqué que le réseau électrique de la vallée « n'est pas saturé mais impose la mise en œuvre d'un programme rigoureux de la maîtrise de demande d'énergie » ce qui, dans le cadre plus global du développement immobilier en cours (La Pierre, Nantchenet La Perrière) est, sinon préoccupant

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

à court terme, du moins problématique à moyen terme. Autre inquiétude, le traitement des eaux usées. En effet, la station d'épuration en cours de réalisation à Saint-Colomban dispose d'une marge de 1 500 équivalent-habitant (eqh) et le bassin décanteur-digesteur de Saint-Alban (qui est d'une capacité globale de 150 eqh) d'une marge de 50 eqh environ. Ce qui, compte tenu des autres projets immobiliers à l'étude dans la vallée, pourraient s'avérer juste puisque la ZAC devrait utiliser 80 % des capacités résiduelles de la station d'épuration (à condition de construire une station de relevage, la ZAC étant située au-dessous de la station d'épuration) et 10 % des capacités des installations de Saint-Alban (qui ont l'avantage d'être, elles, situées en aval de la ZAC) ce qui nécessiterait une augmentation des capacités de cette structure (10 % représentant 100 lits, soit 2 fois la capacité résiduelle possible des installations de Saint-Alban). Enfin, les 10 % eaux usées restants seraient traités par lits de roseaux, un système à créer, très hypothétique car, d'une part, ce système nécessite une surface de 600 m² et, d'autre part, exige une utilisation régulière ce qui n'est pas le cas pour des résidences de tourisme.

Pour la circulation automobile, un maillage de la zone permettra une connexion avec le Planchamp, et la création d'une route à partir du Martinan, passant en contrebas de Lachenal, nécessitera de retracter 400 mètres de route existants et de créer 1,2 km de route dans la phase 1 du projet et 700 mètres de route dans la phase 2. Pour les piétons, 650 mètres seraient prévus.

Le programme artisanal et agricole coûterait (en tenant compte des coûts partagés avec les autres secteurs), sur 2 hectares, environ 650 000 euros à terme dont 550 000 euros pour la première phase.

Le programme d'équipement public (infrastructures créées pour la ZAC) coûterait 8,74 millions d'euros dont 6,4 millions d'euros pour la première phase. Naturellement, compte tenu des coûts, la communauté de communes ne pourra pas réaliser les constructions et devra donc faire appel à des partenaires.

Reste la délicate question de la maîtrise du foncier (20 hectares...) qui n'a pas été abordée, et à connaître l'impact qu'aura un tel aménagement [qui nécessitera une demande d'autorisation comme Unité touristique nouvelle (UTN)] sur les finances publiques, communales et communautaires. A moins que le nouveau conseil communautaire, sorti des urnes après les élections municipales, ne remette en cause l'utilité d'un tel aménagement...

Christophe Mayoux

(*) Les délégués de Saint-Alban ont quitté la réunion du conseil communautaire du 7 mars 2008 pour signifier « qu'il était anormal de réunir le conseil à 38 heures des élections municipales [...] ». Ajoutant : « Cette réunion comporte à l'ordre du jour la signature de plusieurs marchés importants alors que le budget n'est pas voté et en particulier, s'agissant de Sainte-Marie-de-Cuines, le montant du versement de la taxe professionnelle ». Des décisions importantes concernant la ZAC sont mises à l'ordre du jour et notamment la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence désignée par la commission spéciale du 15 février 2008. Or cette commission de 4 membres n'a jamais été soumise au vote du conseil bien que le président ait produit une délibération du 13 avril 2007 (avec vote à l'unanimité des 20 délégués du conseil de l'époque). En outre l'un de ses membres, Xavier Mugnier, n'est pas délégué communautaire à la date du 15 février. Pour un projet qui va changer complètement la vallée, avec de grosses implications financières, il est anormal que des dirigeants sortants – qui ont annoncé ne pas se représenter – prennent une décision aussi importante. »

(*) Conseillère municipale de Saint-Alban.

Jacqueline Dupenloup(*)

**PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS**

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**
Logis de France, Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
11 JANVIER 2008

Absent : Ch. Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

1 - Affaires foncières

Laurent Roudet et Didier Cornevin, agents ONF, présentent une proposition d'échange de parcelles entre la commune et l'Etat, en Miolan, et l'ensemble des zones boisées de la commune de façon à ce que le conseil puisse réfléchir à l'extension de la forêt communale en tenant compte de la régularisation des communaux cultifs, ce qui permettrait de bénéficier du régime forestier. Cette réflexion aura lieu avec toutes les parties concernées.

2 - Aire de loisirs
du Premier-Villard

Le conseil accepte un devis de l'entreprise Jamen (3 335 euros HT) pour l'ajout d'un prolongement au mur de soutènement actuel afin de stabiliser le talus de la parcelle mitoyenne.

3 - Travaux

Le conseil accepte un devis de l'entreprise Jamen (7 394 euros HT) pour raccorder une habitation aux réseaux, la collecte des eaux pluviales étant impérative au Premier-Villard. Par ailleurs, pour faciliter l'accès automobile à cette habitation, le conseil accepte un devis de l'entreprise Jamen (4 593,95 € HT).

4 - Chapelle
du Premier-Villard

La statue de sainte Reine en papier mâché, dorée à la feuille d'or, a été inscrite à l'inventaire départemental des monuments historiques (19 décembre 2007). Elle nécessite une restauration ; le conseil accepte le devis de l'atelier Roquette (Lyon, 3 850 euros HT).

5 - PLU

Le 11 août et le 4 décembre 2007, le conseil municipal a prescrit une révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) concernant des parcelles (sections E et M) au Premier-Villard (école), au Planchamp et au Bessay. Après consultation, le cabinet Mesur'Alpes a été retenu pour mener à bien cette révision qui est une opération d'intérêt général pour la commune (réalisation de 3 logements locatifs à loyers conventionnés, construction de plusieurs habitations à usage de résidences principales ou secondaires). En conséquence, le conseil décide d'organiser la concertation de cette révision du 24 janvier 2008 au 22 février 2008.

6 - Subventions

Le conseil municipal sollicite les subventions suivantes :

- pour l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) au

Premier-Villard et l'amélioration d'un accès sur un chemin communal : 11 987,95 € HT ;

- pour une étude sur la sécurisation du Premier-Villard (problèmes hydrologiques : 13 169,73 € HT) ;
- pour l'acquisition d'un chargeur pour approvisionner le silo de la chaufferie à bois et sécuriser des hameaux en cas de chute de neige ;
- pour la restauration de la statue de sainte Reine (chapelle du Premier-Villard) : 3 850 euros HT.

7 - Affaires diverses

Le conseil :

- rectifie la délibération du 27 octobre 2007 ; au lieu de « Prix au m³ d'eau consommée », lire : « Redevance d'assainissement au m³ d'eau consommée » ;
- est informé qu'une audience publique aura lieu le 25 janvier 2008 au tribunal administratif de Grenoble concernant une requête présentée par N. Noël, P. Noël, A. Cartier-Lange et E. Quézel-Yoyon qui demandent l'annulation de la délibération du 17 avril 2004 concernant le tracé de la route de désenclavement du Mollard. Cependant, depuis, M. et Mme Noël ont retiré leur recours auprès du tribunal administratif ;
- accepte, par 8 voix pour et une contre (Michel Donda), l'attribution d'une indemnité annuelle aux comptables du Trésor public (376,53 €) ;
- accepte le devis de l'entreprise Cohendet pour le raccordement du Triandou à la chaufferie à bois (3 083,13 € HT).

● SÉANCE DU
23 FEVRIER 2008

Absent : Christian Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

A l'ouverture de la dernière séance de la mandature, le maire remercie les conseillers pour leur présence au cours de ces sept années de mandat. Il remercie particulièrement les conseillers majoritaires qui, au-delà de divergences sur quelques points particuliers, ont travaillé solidiairement pour mettre en œuvre le programme approuvé par les électeurs en 2001. Ensuite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité moins 1 abstention (A. Cartier-Lange).

1 - Programme ONF 2008

M. Roudet (ONF) présente au conseil le bilan financier 2003-2007 (déficit annuel moyen de 11 777 euros) et le bilan de la coupe 2006 (après la vente de 323 m³ de bois entreposés au parc de Saint-Martin-de-la-Porte) qui montre un excédent de 9 111 euros, en prenant en compte les 221 m³ de bois énergie entreposés à Saint-Etienne-de-Cuines et qui seront déchi-

qués au printemps 2008. Ensuite le conseil approuve la programmation 2008 (9 810 euros), et accepte [7 voix pour, 1 contre (Armand Cartier-Lange) et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon)] le principe d'un échange de parcelles dans les forêts de l'Envers (présenté au conseil le 11 janvier 2008 par MM. Roudet et Cornevin).

2 - PLU

Après la phase de concertation et la réunion concluant cette consultation (18 février 2008) qui n'a donné lieu à aucune remarque, le conseil approuve le bilan de la concertation et autorise le maire à poursuivre la procédure de révision simplifiée du PLU.

3 - Déneigement

Le déneigement des voies principales de la commune est assuré par la communauté de communes dont c'est une des compétences, mais les engins intercommunaux ne peuvent accéder aux voies les plus étroites.

L'acquisition d'un engin de déneigement de petit gabarit permettrait de compléter le travail intercommunal. Cet engin serait également équipé d'accessoires pour effectuer de petites tâches de terrassement et d'entretien des chemins ruraux, le nettoyage des cunettes des pistes forestières ainsi que la manutention des plaquettes pour le remplissage du silo de la chaufferie à bois déchiqueté. En conséquence le conseil décide [7 voix pour, 1 contre (A. Cartier-Lange) et 1 abstention (E. Quézel-Yoyon)] de demander une subvention pour acquérir cet engin dont un devis se monte à 62 955 euros HT, accessoires compris.

SAINT-ALBAN

Simple reconduction des engagements

Pour ce dernier budget de la mandature, le maire a tout d'abord exposé au conseil les principes qui ont été retenus pour son élaboration. Ainsi « le budget de fonctionnement est similaire au budget 2007, et la section d'investissement ne comporte que des actions déjà engagées avec des devis acceptés et des marchés signés, ce qui permet aux entreprises de planifier leurs travaux pour le printemps 2008 en étant assurés que les crédits correspondants sont bien inscrits au budget ».

Après une suspension de séance « due à un incident créé par Emile Quézel-Yoyon, qui estimait que le budget n'avait pas à être voté à 15 jours des élections municipales », Michel Donda, adjoint aux finances, a présenté les grandes lignes de ce budget.

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à 354 506 euros. Les recettes proviennent principalement des impôts (111 000 euros), des droits de mutation (52 000 euros), des dotations de l'Etat (38 880 euros), et des produits dont la vente de l'eau (13 750 euros). Par ailleurs le conseil municipal a adopté (7 voix pour et 2 contre : A. Cartier-Lange et E. Quézel-Yoyon) les mêmes taux d'imposition que l'an dernier (inchangés depuis 2004) soit 0,42 % pour la taxe d'habitation, 36,88 % pour la taxe foncière et 4,2 % pour la taxe du foncier non bâti.

Les dépenses de fonctionnement comprennent prin-

4 - Affaires foncières

La commune a sollicité le cabinet Meetodes (M. Enio Rizzotti, expert près la cour d'appel de Chambéry) pour expertiser un bâtiment qui présente des risques de sinistre. Le rapport d'expertise préconise une consolidation du bâtiment par réalisation de micropieux (102 700 euros HT). Une estimation des services des Domaines a fixé une valeur de 10 000 euros pour l'ensemble de la parcelle. Les propriétaires, contactés, ont donné leur accord de principe pour une vente à la commune, qui se propose de démolir le bâtiment et de créer quelques places de stationnement. Le conseil décide (7 voix pour, 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) de réaliser cette acquisition (sous réserve de la signature d'une promesse de vente par les copropriétaires).

5 - Microcentrale

du Bacheux

Le conseil décide par 8 voix pour et 1 abstention (A. Cartier-Lange) la constitution effective – pour une durée de 99 ans – de la société d'économie mixte *Les forces du Bacheux* dont l'objet social est la production d'énergie hydroélectrique sur le territoire des communes de Saint-Etienne-de-Cuines et de Saint-Alban. Puis, le conseil adopte les statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 37 000 euros dans lequel la participation de Saint-Alban est fixée à 8 510 euros, désigne le maire comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires, et M. Donda et G. Quézel-Ambrunaz comme mandataires représentant la commune de Saint-Alban au

conseil d'administration de la société.

6 - Budget primitif 2008
(lire ci-dessous)

7 - Affaires diverses

• ZAC. Après la réunion publique du 13 février 2008 et la dernière réunion du comité de pilotage, la commission d'appel d'offres spécifique, réunie le vendredi 15 février, a adopté par 3 voix (Patrick Louadoudi, René Mugnier, Xavier Mugnier) le projet n°2, avec refus de vote de Georges Quézel-Ambrunaz (refus de faire ce choix à 20 jours du changement des équipes municipales). Par ailleurs, G. Quézel-Ambrunaz indique avoir déposé un recours auprès du sous-préfet (la délibération 13 avril 2007 créant la commission semble n'avoir jamais été prise ; par ailleurs, Xavier Mugnier n'est pas délégué communautaire).

• Tribunal administratif : le recours déposé le 15 juin 2004 par Armand Cartier-Lange, Emile Quézel-Yoyon, Pierre et Noëlle Noël contre la route de désenclavement du Mollard a été retiré par les plaignants.

• Mobiliers de l'église et des chapelles : la commission départementale du 19 décembre 2007 a classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques 9 objets provenant de ces bâtiments et en a inscrit 4 autres au répertoire départemental.

• Le conseil général a attribué une subvention de 29 365 euros à la commune pour la réfection d'un mur de soutènement à la Cour et une subvention de 7 923 euros pour des travaux de voirie.

Lire la suite page 13

BUDGET 2008

cipalement les intérêts de la dette (14 957 euros), les dépenses à caractère général (108 220 euros), et les charges liées au personnel (53 550 euros).

Les investissements pris en compte concernent la fin des règlements des garages et de la chaufferie (76 588 euros), l'aire de jeux du Premier-Villard (36 784 euros), la régularisation de la piste du Replat (39 045 euros), les travaux de voirie (46 664 euros), le mur de soutènement de la Cour (83 381 euros), la chapelle du Premier-Villard (71 000 euros), la restauration du tableau et de la statue de la chapelle du Premier-Villard (13 910 euros), le plan général d'alignement du Premier-Villard (14 486 euros), les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement et un élargissement au Vachet (13 341 euros), et les travaux de sécurisation du ravin du Cray Blanc (50 000 euros), soit un total de 452 100 euros.

Pour financer ces dépenses, les subventions que la commune doit recevoir en 2008 se montent à 455 734 euros. L'annuité de la dette est de 51 255 euros.

Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon refusant de prendre part au vote, ce budget général a été adopté à l'unanimité des votants, tout comme le budget du CCAS, qui s'élève à 3 601 euros, et le budget du commerce multiservice dont la section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à 3 500 euros et la section d'investissement à 24 903 euros.

Laurent MARTIN-COCHER



○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS

J.-L.
TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maison
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

BOUCHERIE DU MONT CUCHE

Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

Suite de la page 12

• Tribunal administratif : conformément aux engagements pris après l'adoption des statuts modifiés de la communauté de communes, le conseil est informé que le recours contre l'arrêté du préfet validant l'extension à Sainte-Marie-de-Cuines a été retiré.

● SÉANCE DU 21 MARS 2008

Le nouveau conseil (*lire ci-dessous*) s'est réuni pour élire le maire et les adjoints.

1 – Election du maire

Au premier tour de scrutin, Maurice Darves-Bornoz a été élu maire avec 5 voix contre 4 à Georges Quézel-Ambrunaz.

2 – Elections des adjoints

Le conseil ayant décidé par 5 voix pour et 4 contre (Daniel Quézel-Ambrunaz, Georges Quézel-Ambrunaz, Jacqueline Dupenloup et Patricia Valcke) de ne pas élire les délégués aux commissions (comme cela était prévu à l'ordre du jour de la réunion) et de remettre ces élections au prochain conseil municipal, le conseil fixe à 2 le nombre des adjoints par 5 voix pour et 4 abstentions (D. Quézel-Ambrunaz, G. Quézel-Ambrunaz, J. Dupenloup et P. Valcke). Au premier tour de scrutin, Christian Campillo et

Jean-Pierre Merle ont été élus (5 voix pour et 4 abstentions dans les deux cas) respectivement 1^{er} et 2nd adjoints. A G. Quézel-Ambrunaz qui demandait les attributions précises des adjoints, le maire a répondu qu'elles n'étaient pas encore définitivement déterminées. J. Dupenloup est alors intervenue pour que les délégations pour l'école soient vite réalisées car il y a 2 réunions cette semaine (mardi 25 et jeudi 27 mars) concernant le devenir de la 2^e classe de l'école, qui est menacée. Elle demande aussi pour favoriser la participation des conseillers municipaux actifs que les réunions du conseil aient lieu le vendredi ou le samedi soir.

En conclusion, Maurice Darves-Bornoz a déclaré vouloir travailler avec toutes les bonnes volontés mais dans le sens préconisé par la liste *Saint-Alban franchement vôtre* qui est majoritaire à Saint-Alban, et a remercié l'équipe sortante qui s'est occupée des affaires de la commune pendant 7 ans.

● SÉANCE DU 28 MARS 2008

Absents : J.-P. Merle (procuration à Ch. Campillo).

Avant d'aborder l'ordre du jour, Jacqueline Dupenloup demande de rajouter au procès-verbal de la réunion du conseil du 21 mars son intervention concernant le problème lié à l'école intercommunale (à savoir le

manque d'effectif pour la rentrée prochaine qui impliquerait la fermeture de la deuxième classe) et Patricia Valcke demande de rajouter son intervention signalant l'urgence de déneiger M. Armand Frasson-Gorret le samedi matin pour raisons de santé. A la suite de ces deux ajouts le procès-verbal de la séance du 21 mars est adopté à l'unanimité.

Avant le vote du 2^e point à l'ordre du jour, Georges Quézel-Ambrunaz intervient en demandant que l'envoi des convocations se fasse par courriel, doublé d'un envoi par courrier postal. Il demande aussi au maire si le public aura le droit de s'exprimer au fur et à mesure des points de l'ordre du jour pendant le conseil, de la même façon que ces dernières années. Maurice Darves-Bornoz répond que, pour le bon déroulement de la séance du conseil municipal, le public aura la parole à la fin de la séance.

Puis Georges Quézel-Ambrunaz demande au maire comment vont être réparties les responsabilités au sein du conseil municipal et précise que cette question avait déjà été posée par courriel dans les jours précédents. Le maire répond que les électeurs ont voté librement et à bulletins secrets pour une majorité et qu'il entend respecter ce vote. Le programme sera respecté et mis en œuvre. Cependant toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Les élus de *Saint-Alban 2008* précisent qu'il ne faut pas oublier que 4 conseillers municipaux de leur liste ont été élus et qu'il faut donc que leurs électeurs soient représentés au sein du conseil, et Georges Quézel-Ambrunaz déclare qu'il n'y aura pas d'opposition stérile et que les votes se feront dans l'intérêt de la commune. Après une suspension de séance de 10 minutes demandée par G. Quézel-Ambrunaz, la séance reprend.

1 – Communauté de communes

Le maire étant membre de droit du conseil de la communauté de communes, le conseil élit Ch. Campillo (6 voix) et S. Tardy (5 voix), G. Quézel-Ambrunaz ne recueillant que 4 voix, comme délégués de Saint-Alban à la communauté de communes.

2 – Commissions municipales

Le conseil forme les commissions municipales suivantes :

- commission des appels d'offres : Mce Darves-Bornoz, S. Tardy, D. Quézel-Ambrunaz (titulaires) et Georges Quézel-Ambrunaz et Christian Campillo (suppléants).

- CCAS : J. Dupenloup, Irénée

Darves-Blanc, S. Tardy et J.-P. Merle.

3 – Syndicats intercommunaux

Le conseil a élu comme délégués de la commune (par 5 voix pour et 4 abstentions : Georges Quézel-Ambrunaz, Daniel Quézel-Ambrunaz, Patrick Valcke, Jacqueline Dupenloup) :

- au Sivom : Maurice Darves-Bornoz (t) et Ch. Campillo (s) ;
- au conseil d'école : S. Tardy ;
- au syndicat intercommunal de l'école de musique du canton de La Chambre : Jean-Pierre Merle (t) et I. Darves-Blanc (s) ;
- au syndicat intercommunal de la halte-garderie : Irénée Darves-Blanc (t) et S. Tardy (s) ;
- à la Maison du tourisme : Serge Tardy (t) ;
- à l'AFP intercommunale : Serge Tardy (t) et Jean-Pierre Merle (s) ;
- au SIVU du Bacheux : Christian Campillo et Mce Darves-Bornoz.

Puis le conseil a élu comme délégués de la commune :

- au syndicat intercommunal du collège : S. Tardy et Irénée Darves-Blanc (titulaires) et J.-P. Merle (suppléant) (par 6 voix pour et 3 abstentions) ;
- à la Mapad (maison de retraite) : Irénée Darves-Bornoz (t) et Serge Tardy (s) [par 5 voix pour, 1 voix contre (Daniel Quézel-Ambrunaz), et 3 abstentions (Georges Quézel-Ambrunaz, Patricia Valcke, Jacqueline Dupenloup)].

4 – Affaires diverses

• Ecole. Suite à l'intervention de J. Dupenloup à la réunion du conseil du 21 mars, Mce Darves-Bornoz a pris contact avec le maire de Saint-Colomban et Yves Bonnivard (instituteur à la Chambre) et a vérifié qu'il y avait bien 23

élèves de prévus à la rentrée prochaine. Maurice Bozon en a référé à l'inspection académique. Jacqueline Dupenloup précise que suite à ces interventions le maintien du 2^e poste est en suspens pour l'instant, il faut impérativement que pour le lundi 31 mars l'inspecteur d'académie ait un engagement par écrit des parents d'élèves qui souhaitent inscrire leurs enfants pour la rentrée. Cette démarche est urgente car de ces courriers dépend sans doute la décision de l'inspection d'académie. Georges Quézel-Ambrunaz demande que soit étudié, avec la communauté de communes, une garderie périscolaire.

• Sinistre. La maison en travaux de M. Bouchon (Planchamp) a été inondée en partie, par les égouts, la conduite étant obstruée. D. Quézel-Ambrunaz, qui est intervenu le 21 mars, explique la situation. Mce Darves-Bornoz indique qu'une démarche est en cours auprès de l'assurance de la mairie. La demande est faite de loger gratuitement M. Bouchon au gîte d'étape.

• Gîte d'alpage. Patricia Valcke a été contactée par M. Todeschini (EDF) qui lui a signalé qu'il était urgent que la commune décide de reconduire (ou pas) la convention avec EDF et l'Ademe qui a expiré en juillet 2007. Le maire répond que le dossier va être étudié afin de réutiliser au mieux les éventuels engagements financiers avant l'arrêt du projet, et que pour l'instant les travaux ne seront pas commencés. G. Quézel-Ambrunaz signale que le permis a été accordé et que le financement qui vient de la communauté de communes est inscrit au budget.

BRÈVES

► L'équipe *Saint-Alban 2008* « remercie vivement les électeurs qui lui ont fait confiance. Présents au conseil municipal, les quatre élus seront avant tout attentifs à l'intérêt de la commune et soutiendront tout de qui va dans le sens de son avenir. Et conformément à l'objectif déclaré dans ses statuts : " Réalisation de toute action concourant au développement économique, social, culturel et politique de la commune de Saint-Alban-des-Villard " l'association Saint-Alban 2008, créée pour les élections, poursuivra son action. »

► Désormais en retrait de la vie municipale, Emile Quézel-Yoyon a souhaité exprimer les raisons qui, à son sens, ont abouti aux résultats que l'on connaît : « Une gestion du mandat 2001-2007 inversement proportionnelle aux promesses faites par le maire sortant, des agissements outranciers commis notamment envers deux élus et qui constituent une tromperie des électeurs, et le coup d'accélérateur donné pendant la campagne électorale à des méthodes méprisables ont relégué leur auteur « au fond de la classe ». Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la population a montré son aversion pour cette atmosphère exécable et n'a pas voulu laisser se pérenniser ces attitudes négatives pour le pays villarin en donnant la majorité à l'équipe *Saint-Alban franchement vôtre* très claire quant à son ambition d'apaisement. Je tiens à dire chaleureusement ma gratitude à tous les électeurs qui m'ont fait confiance, en excusant bien volontiers ceux qui ont pu être leurrés par les allégations erronées diffusées à mon encontre. Mais avec l'équipe *Saint-Alban franchement vôtre* (même sans moi, pour quelques voix) le cours des choses est modifié et la commune est d'ores et déjà engagée sur la voie de la sagesse et du progrès. Et c'est bien là l'essentiel ! »

LE SPÉCIALISTE DE LA RÉSIDENCE DE LOISIRS
 - Banquettes
 - Convertibles
 - Literie
 - Meubles
Mebble Montagne

un professionnel engagé son nom
 Conception et réalisation de votre cuisine et de votre dressing
 Tél. 04 79 59 46 78 www.mebblesmontagne.com
 1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

Ets ARLAUD
 AGENT Station service ELAN - Automat 24h/24
RENAULT Assistance et dépannage
 Vente de véhicules neufs et occasions
 Réparations toutes marques
 Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
 ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

la mure bianco
 Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
 - entretien chauffage

PONTAMAFREY
 04 79 83 40 38

PARET-GRIS
Olivier & Marie-Pierre
 U S I N A G E D E P R É C I S I O N
 CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
 225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
 34130 VALERGUES
 Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
 sarparetgris@wanadoo.fr

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 28 JANVIER 2008

Absents : Robert Bozon, Norbert Combet, Jacques Maurino et Hervé Tardy.

Avant d'aborder l'ordre du jour, une minute de silence est observée à la mémoire de Delphine Ferroud décédée tragiquement à La Norma, le 18 janvier 2008 (*lire page 16*).

1 – Immobilier

Le conseil prend connaissance des réponses apportées par la société Conseils loisirs immobilier développement (CLID) aux questions posées par des conseillers lors de la précédente réunion du conseil. La résidence de tourisme construite au Mollaret sera classée 4 étoiles. Elle comprendra 64 logements (avec piscine chauffée) qui seront vendus 4 100 euros le m². Pour la commercialisation, les appels d'offres sont en cours. Pour la garantie d'achèvement et les crédits d'accompagnement : Société générale : M. Courta, responsable commercial, agence de Courbevoie ; pour l'assurance dommages : MAAF (architectes). Le début des travaux est fixé début mai 2008 s'il n'y a pas de recours sur le permis de construire. De plus, la société CLID porte à la connaissance du conseil le bilan de la société, gérante des SCI de construction et de vente qui seront constituées pour ces opérations. Le conseil (6 voix pour), autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement de ce dossier, à savoir : convention, réservation ou promesse de vente du terrain en fonction d'un protocole d'accord

avec la société PISE (*lire page 15*).

Par ailleurs, compte tenu des réponses données par la société CLID aux questions posées le 13 décembre 2007, et la mise à disposition des comptes de la dite société, le conseil autorise la société CLID (ou une SCI constituée à cet effet) à déposer un permis de construire sur le front de neige, et autorise le maire à signer une promesse de vente, toutes les pièces nécessaires avec la dite société, et à signer l'acte authentique relatif à l'assiette foncière nécessaire pour la réalisation du projet au prix de 150 euros le m² SHON.

2 – Communauté de communes

Suite à la demande présentée par la communauté de communes, le conseil décide de mettre à sa disposition la salle des fêtes (Le Chef-Lieu) et l'engin de déneigement (Unimog – Mercedes). Pour ce dernier, seul l'entretien sera pris en charge par la communauté de communes.

3 – Domaine skiable

Le conseil municipal décide de lancer une étude pour la faisabilité d'une « casquette » de protection de la piste de ski située aux Ecolors et mandate la Satvac pour effectuer cette étude afin de pouvoir réaliser ces travaux de protection et de sécurité, le montant de cette opération étant pris en charge par la commune.

4 – Cimetière

Le conseil municipal accepte un avenant présenté par les entreprises co-traitantes Duverney et Millet pour un montant de 50 492 euros HT, ce qui porte le montant définitif du marché à la somme de 557 605,10 € TTC.

5 – Délibérations rattachées

[NDLR : des délibérations rattachées sont des délibérations

prises après la réunion du conseil municipal.]

- Pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie, le conseil décide de contracter auprès de Dexia Crédit Local une ouverture de crédit d'un montant maximum de 500 000 euros pour une durée de 12 mois.

- Le conseil attribue une subvention de 120 euros, pour l'année 2008, à l'association Regul'matous (Saint-Jean-de-Maurienne).

6 – Divers

Le conseil :

- accepte le projet de contrat rivière Romanche présenté le 15 novembre 2007 par la société SAGE Drac Romanche ;

- suite à la réunion de la commission des appels d'offres (13 décembre dernier), décide de confier au Cabinet Profils Etudes (Chambéry) la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux secs des hameaux du Pont, de Nantchenet et de La Pierre (pour un taux de 6,9 % du montant prévisionnel des travaux fixé à 600 000 euros HT) ;

- adopte les nouveaux tarifs de location du gîte Le Sembuis (Lachenal) pour l'hiver 2008-2009 et l'été 2009 qui prévoient une augmentation de 3% par rapport aux tarifs des saisons précédentes, ce qui établit les tarifs comme suit : hiver 2008-2009 : hors vacances scolaires : 313 euros par semaine ; vacances de Noël et hiver : 395 euros et 565 euros par semaine ; été 2009 : hors vacances scolaires : 222 euros par semaine ; vacances scolaires : 334 euros et 371 euros par semaine ;

- accepte un avenant (d'un montant de 1 750 euros HT) concernant le devis établi pour la demande d'agrément technique suite au changement de l'emplacement du dépôt d'explosifs.

conseil est informé d'une lettre de la Satvac (25 février 2008) pour une étude de faisabilité concernant la réalisation d'une « casquette » pour la protection du passage des Ecolors. Une réunion est programmée à ce sujet le 27 février 2008 à 9 h 30. H. Tardy indique qu'il sera présent à cette réunion.

- Archives communales : suite à la visite de Mme Munari (responsable des archives au conseil général de la Savoie, le 15 novembre 2007) le conseil décide de confier au centre de gestion départemental de la Savoie le classement des archives de la commune au prix de 175 euros par jour et ce pour une durée minimale de 30 jours.

- PLU : le conseil est informé que la révision simplifiée du PLU se déroulera du 6 mars au 8 avril 2008. Elle concerne le secteur de l'Epinette (front de neige) actuellement non constructible pour les résidences de tourisme, et le secteur situé aux abords du camping de la Perrière.

- Subvention : le conseil attribue une subvention de 4 550 euros au club des sports des Villards au titre de l'année 2007.

- Foncier : le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur la parcelle située section D, numéro 386, à Saint-Claude (vente de Jean-Armand Penz à Martin-Cocher). En fin de réunion, Jean-Jacques Tronel intervient au sujet des patos sur la voie départementale au niveau de la bergerie du GAEC de la fia pour indiquer qu'il s'est fait mordre et renver-

ser en passant à vélo. Il demande au maire d'agir au niveau de son pouvoir de sécurité. Le maire indique qu'il interviendra auprès de la gendarmerie en ce sens.

● SÉANCE DU 14 MARS 2008

La séance a été ouverte sous la présidence de René Mugnier, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 9 mars 2008. Ensuite, Maurice Bozon, doyen d'âge des membres du conseil municipal (*lire ci-dessous*), a pris la présidence de la réunion et a procédé à l'élection du maire et des adjoints.

Pour les adjoints, en application du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le nombre d'adjoints d'une commune ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, le conseil décide de procéder à l'élection de 3 adjoints.

1 – Election du maire

Au 1^{er} tour du scrutin, le conseil a élu Maurice Bozon, seul candidat, maire, par 10 voix pour et 1 bulletin blanc.

2 – Elections des adjoints

Au 1^{er} tour du scrutin, le conseil a élu (à chaque élection par 10 voix pour et 1 bulletin blanc), Georges Favre-Bonté, Anne-Karine Favre-Bonté et Patrick Martin-Fardon, respectivement, 1^{er}, 2^e et 3^e adjoints.

Lire la suite page 15

Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban

Le conseil municipal de Saint-Colomban comprend :

- Maurice Bozon (Chef-Lieu), 65 ans, hôtelier-restaurateur à Saint-Colomban (*Auberge du Glandon*), marié, 1 enfant, retrouve les fonctions de maire qu'il a déjà exercées de 1995 à 2001. Il a été conseiller municipal (1971-1983, 1989-1995 et 2001-2003) et président de la Semcovi (1995-1998). Il a créé et dirigé l'école de ski français de Saint-Colomban (1973-2003) et le comité des fêtes (1971-1978).

- Georges Favre-Bonté (Lachenal), 1^{er} adjoint, 65 ans, marié, 1 enfant ; agent commercial chez Descours et Cabaud, en retraite (Lyon).

- Anne-Karine Favre-Bonté (Martinan), 2^e adjointe, 35 ans, célibataire, 1 enfant ; agricultrice au Martinan et monitrice de ski à Valmeinier (Savoie) ; membre du bureau (secrétaire) de l'Association qui bouge et qui anime (ABA).

- Patrick Martin-Fardon (Chef-Lieu), 3^e adjoint, 44 ans, célibataire ; hôtelier-restaurateur à Saint-Colomban (*Hôtel de la poste*) et responsable d'un magasin de location de matériel sportif à Saint-Colomban ; moniteur de ski (n'exerce pas).

- Pierre-Yves Bonnivard (Châtelelet), 22 ans, étudiant, célibataire ; pisteur-secouriste à la Satvac sur le domaine de Saint-Colomban durant la saison 2007-2008 ; membre du bureau (trésorier adjoint) d'ABA et membre du bureau (trésorier) de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban.

- Séolène Coin (Lachal), 39 ans, célibataire, 1 enfant ; chargée de clientèle au Crédit agricole des Savoie à Saint-Jean-de-Maurienne.

- Norbert Combet (Lachenal, le Chef-Lieu), 41 ans, célibataire ; technicien chimiste à Le Champ-près-Froges (Isère). Conseiller municipal sortant (opposition), il a été président du conseil d'administration de la Maison du tourisme (2004-2007). Il est actuellement vice-président de l'association des Villarins et des amis de la vallée des Villards et membre du bureau de l'ACCA de Saint-Colomban.

- Catherine Girard (les Roches), 36 ans, célibataire ; responsable de caisses à la Satvac (site de Saint-Colomban).

- Stéphan Pezzani (Martinan), 45 ans, marié, 3 enfants ; ingénieur à Schneider Electric (Grenoble).

- Evelyne Rostaing-Troux (Valmaure), 60 ans, célibataire ; retraitée de La Poste (comptes chèques postaux de Grenoble) ; conseillère municipale (1977-1983 et 2001-2003).

- Hervé Tardy (La Pierre), 50 ans, marié, 2 enfants ; président directeur général de Wendt Boat France à Limonest (Rhône) ; conseiller municipal sortant (opposition, 2003-2008).

● SÉANCE DU 22 FEVRIER 2008

Absents : Norbert Combet (procuration à Hervé Tardy) et Jacques Maurino (procuration à Robert Bozon).

Avant d'aborder l'ordre du jour, le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2008 est approuvé par 6 voix pour et 4 contre (R. Bozon, H. Tardy, et N. Combet et Jacques Maurino par procuration). H. Tardy intervient ensuite au sujet de la délibération du conseil municipal rattachée à la dernière réunion concernant l'ouverture d'une ligne de crédit de 500 000 euros faite auprès de Dexia Crédit Local, pour dire qu'elle n'a pas été votée par le conseil municipal le 28 janvier 2008. Il lui est répondu que ce besoin de trésorerie a été prévu et voté (le 12 avril 2007) avec le budget primitif 2007 pour un montant de 1,5 million d'euros.

1 – Ancien garage à dameuses

Suite à une demande de Thierry Martin-Cocher (Nantchenet) et à l'avis favorable émis par la chambre d'agriculture (le 13 février 2008) concernant la révi-

sion du PLU dans le secteur des Epinettes, le conseil décide (8 voix pour et 1 abstention : Norbert Combet par procuration, Hervé Tardy ne prenant pas part au vote) de mettre à disposition de Thierry Martin-Cocher l'ancien garage à dameuses et les terrains attenants, situés au Mollaret, pour l'euro symbolique. Un bail à ferme précisera les parcelles concernées par le bâtiment et les terrains attenants concernés. Dans un courrier du 5 février 2008, la chambre d'agriculture précise qu'il faudra trouver des compensations pour l'exploitant agricole concerné par ce secteur.

2 – Indemnités administratives

Vu différentes lois et décrets portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le conseil décide d'instituer (à compter du 1^{er} mars 2008) une indemnité d'exercice de missions des préfectures pour la filière administrative : grade de secrétaire de mairie : 1 138,79 € annuels (83 % du montant de référence) ; grade d'adjoint administratif 2^e classe : 1 143,37 € annuels (montant de référence).

3 – Questions diverses

- Voie d'accès au domaine skiable : le conseil général a versé un acompte de 450 000 euros sur les 1,8 million d'euros de subvention prévus. Un acompte supplémentaire a été demandé en fonction des dépenses réalisées en 2007.

- Station d'épurateur : le chantier doit reprendre au printemps. Une réunion a eu lieu avec M. Azopardi au sujet de la station de relevage du pont de Nantchenet (20 février 2008) qui est prévue au cahier des clauses techniques particulières mais pas au détail estimatif. La Lyonnaise des eaux s'engage pour 10 000 euros, le reste (18 000 euros) étant à la charge de la Safège (maître d'œuvre).

- Garage à dameuses : les travaux sont terminés depuis décembre 2007. Le conseil général a attribué (15 février 2008) 35 100 euros de subvention (26 % du montant subventionnable : 135 000 euros) dont 17 550 euros ont été versés.

- Téléphonie mobile : les travaux pour l'implantation du pylône commencera à la fonte des neiges.

- Sécurisation des Ecolors : le

**Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban**
Suite de la page 14

**● SÉANCE DU
21 MARS 2008**

Après avoir approuvé le compte rendu de la réunion du 14 mars dernier, le conseil a abordé les questions suivantes.

1 – Communauté de communes

Le conseil a élu Maurice Bozon, Pierre-Yves Bonnivard et Norbert Combet (9 voix pour et 1 blanc dans les 3 cas, Séolène Coin étant absente pour ce point de l'ordre du jour suite aux chutes de neige) délégués de la commune de Saint-Colomban à la communauté de communes.

2 – Syndicats intercommunaux

Le conseil a désigné comme délégués de la commune :

- au syndicat intercommunal de l'école de musique du canton de La Chambre : A.-K. Favre-Bonté (titulaire) et Maurice Bouchet-Flochet (suppléant) ;
- au syndicat intercommunal de la halte-garderie : Catherine Girard (t) et Evelyne Rostaing-Troux (s) ;
- au syndicat intercommunal du collège de Saint-Etienne-de-Cuines : M. Bouchet-Flochet (t), Y. Bonnivard (t) et S. Coin (s) ;
- au syndicat d'initiative du canton de La Chambre : Pierre-Yves Bonnivard (t), Mme Bouchet-Flochet (s) et Marcel Malburet (s) ;
- au syndicat de la Mapad : Norbert Combet (t), Mme Bouchet-Flochet (t) et A.-K. Favre-Bonté (s).

3 – Commissions municipales

Le conseil forme les commissions municipales suivantes (le maire en étant le président) :

- finances : S. Pezzani, E. Rostaing-Troux, G. Pautasso et J.-M. Dufour ;

BRÈVE

► Les élus de la liste *Un nouvel élan pour le rassemblement des Villarins*, remercient tous ceux, résidants ou estivants de Saint-Colomban, qui « les ont soutenus tout au long de la campagne des élections municipales et qui ont confirmé ce soutien à l'occasion du 1^{er} tour, le 9 mars 2008, en votant majoritairement (71 % des suffrages exprimés) pour toute l'équipe». De cette campagne qui vient de se terminer, ces nouveaux élus retiennent trois éléments : « La force de votre soutien, la réalité de nos projets, la dynamique nouvelle qui s'est engagée ; tous réunis autour d'un projet pour notre commune. » « Vous avez prouvé que vous avez su reconnaître, au delà des clivages habituels, le travail à venir d'élus de terrain qui parlent vrai et agissent sans sectarisme pour le bien de chacun. Avec vous, tout devient possible demain, car nous sommes au début d'un chemin. Vous avez donné au projet que nous avons construit ensemble, une dynamique qui doit se poursuivre. Merci encore à vous tous pour votre confiance. » La nouvelle équipe municipale « invite toutes les personnes intéressées par le travail en commission à se faire connaître au secrétariat de mairie afin de pouvoir démarrer au plus tôt notre travail en fonction de vos besoins et ceux de notre commune. Une réunion publique est prévue courant avril, vous serez informés par voie d'affichage. »

- agriculture : A.-K. Favre-Bonté, C. Girard et P.-Y. Bonnivard ;
- travaux : G. Favre-Bonté, P. Martin-Fardon, M. Malburet, Mme Bouchet-Flochet et G. Emieux ;
- ouverture des plis : G. Favre-Bonté, P. Martin-Fardon et M. Malburet ;
- urbanisme : P.-Y. Bonnivard, S. Coin, A.-K. Favre-Bonté et Y. Bonnivard ;
- sécurité : P.-Y. Bonnivard, A.-K. Favre-Bonté, G. Favre-Bonté et H. Tardy ;
- jeunesse, sports et animation : A.-K. Favre-Bonté, P.-Y. Bonnivard et N. Combet ;
- tourisme et immobilier : P.-Y. Bonnivard, S. Pezzani, S. Coin, H. Tardy, A.-K. Favre-Bonté, C. Girard, N. Combet, Y. Bonnivard, S. Cartier-Lange et G. Pautasso ;
- domaine skiable : P.-Y. Bonnivard, C. Girard, H. Tardy, A.-K. Favre-Bonté, E. Rostaing-Troux, G. Favre-Bonté, S. Pezzani et P. Martin-Fardon ;
- CCAS : A.-K. Favre-Bonté, S. Coin, N. Combet, et Mme Bouchet-Flochet ;
- communication, presse : S. Coin, S. Pezzani, N. Combet, Mme Bouchet-Flochet ;
- gîtes : G. Favre-Bonté et N. Combet ;
- sentiers, randonnées : E. Rostaing-Troux, N. Combet, C. Girard, Jacques Girard, Paul Paret et C. Bouchet-Flochet.

4 – Immobilier
(lire ci-contre)

5 – Divers

Le conseil décide :

- de lancer une étude pour restructurer le front de neige ;
- de faire établir un bilan des finances communales ;
- de réparer le four de la boulangerie du Comberousse ;
- de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour une transaction entre Alexandra Favre-Bonté et Stéphanie Aubert (Martinan) ;
- d'élire (10 voix pour) S. Coin déléguée de la commune au conseil d'administration de la Maison du tourisme.

IMMOBILIER

- Tout serait prêt pour 400 lits au Mollaret
- Un projet de 600 lits aux Epinettes, en débat

Dans ce dossier complexe, tout s'est accéléré le 14 mars 2008 soit le jour de l'élection du nouveau maire de Saint-Colomban...

Où en est-on précisément ?

1) En mai et octobre 2005 la société Promotion immobilière du Sud-Est (PISE) avait acheté des terrains au Mollaret et à La Perrière (en fait La Perrière et Le Plan) pour, respectivement, 106 200 euros et 46 300 euros. Elle obtenait des permis de construire en novembre 2004 (révisé en avril 2006) pour construire au Mollaret, et en janvier 2005 pour construire à La Perrière.

Cependant, en décembre 2006, la commune assignait la société PISE au tribunal de grande instance d'Albertville pour faire jouer une clause résolutoire qui stipulait que si les travaux de construction n'étaient pas commencés avant le 4 novembre 2006, la commune pourrait reprendre les terrains vendus et rembourser l'acquéreur.

Par jugement du 13 juillet 2007, le tribunal de grande instance d'Albertville prononçait la résolution des actes de ventes de mai et octobre 2005, la société PISE interjectant appel de ce jugement le 31 août 2007 auprès de la cour d'appel de Chambéry (*lire Le Petit Villarin numéro 142, décembre 2007*).

2) Cependant, après que la société Conseils loisirs immobilier développement (CLID) ait pris contact avec la commune de Saint-Colomban (printemps 2007) et manifesté sa volonté de réaliser des résidences de tourisme sur les sites du Mollaret et de La Perrière, le 14 mars 2008 la société PISE s'est engagée à ne pas faire appel du jugement du tribunal de grande instance du 13 juillet 2007 et la commune de Saint-Colomban s'est engagée à rembourser la société PISE devant ainsi, de nouveau, propriétaire des terrains du Mollaret et de La Perrière.

3) Le même jour (14 mars 2008), la commune de Saint-Colomban a vendu à la société CLID les terrains du Mollaret et de La Perrière (400 000 euros), cette société devenant par ailleurs – au terme d'une convention signée en février 2008 – prioritaire pour toute construction sur le front de neige (Epinettes et Nantchenu). Aux Epinettes, le plan local d'urbanisme est en cours de révision pour que les terrains y deviennent constructibles.

4) La société CLID a obtenu un permis de construire au Mollaret, affiché sur le site le 6 mars 2008. Selon ce permis, une société civile immobilière (SCI) intitulée SCI le hameau des Balmettes, détenue conjointement par CLID (80 %) et PISE (20 %), construirait une résidence 4 étoiles (avec piscine chauffée) de 64 appartements (regroupés en chalets) représentant 413 lits qui seraient soit confiés à un gestionnaire soit vendus au prix de 4 100 euros le mètre carré. A titre de comparaison, le projet de PISE prévoyait un prix de vente de 3 700 euros le mètre carré. Sous réserve qu'aucun recours ne soit déposé par un tiers (des privés en

auraient déposés qui seraient réglés) durant les deux mois légaux prévus à cet effet (donc jusqu'au 6 mai 2008), les travaux pourraient commencer fin mai.

5) Aux Epinettes (front de neige), la société CLID s'apprêterait à déposer un permis de construire (avant septembre 2008, les défiscalisations liées aux constructions réalisées en zones de revitalisation rurale prenant fin en 2010) pour trois immeubles. Un premier, haut de 3 étages (82 mètres de long, entre 12 et 18 mètres de large et 15 mètres de haut au faîtage), situé le long de la route entre le bâtiment d'accueil et le hameau de Nantchenu, empiéterait sur le front de neige au niveau des « oursons » (5 mètres) et sur la route (pilotis) où une galerie marchande comprendrait des commerces, une brasserie, une supérette et une garderie pour les enfants ; un deuxième immeuble serait situé devant la maison Girard (Maurice), dans la même orientation que le sens de la pente ; enfin un troisième serait situé entre les Epinettes et le départ du téléski de l'Ormet. Au total, cette opération « front de neige » comprendrait 90 logements soit environ 600 lits.

Ce projet suscite des discussions au sein de la nouvelle équipe municipale pour des raisons esthétiques mais aussi pratiques puisque les élus envisagent un réaménagement du front de neige pour prendre en compte la possibilité d'y situer la gare de départ d'une remontée mécanique téléportée qui permettrait d'atteindre le domaine skiable de Bellard (et d'en revenir) par manque d'enneigement. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé (21 mars 2008) de lancer une étude de faisabilité qui tiendrait compte de l'implantation de cette remontée mécanique et du programme immobilier projeté.

6) A La Perrière, une SCI va être (ou a été) constituée, à parité entre les sociétés CLID et PISE, pour le bâtiment G qui, après expertise, serait terminé par cette SCI ou proposé à la commune. Dans ce bâtiment, 14 appartements pourraient être réalisés, le rez-de-chaussée étant réservé (par acte notarié) depuis plusieurs années par Patrick Martin-Fardon pour un commerce. Si cette option était levée, 3 appartements supplémentaires seraient construits. Cette opération pourrait représenter une centaine de lits.

7) A ce jour, rien ne serait prévu par la société CLID concernant les mètres carrés qu'elle a acquis à La Perrière (et au Plan) pour réaliser ce qu'il est convenu d'appeler la 2^e tranche de La Perrière. Cependant, la nécessité d'avoir rapidement, à Saint-Colomban, un nombre important de lits étant impérative (une seuil de 1 200 lits serait nécessaire pour rentabiliser les commerces prévus), il n'est pas à exclure, concernant ce site mais peut-être aussi celui du front de neige, qu'une « collaboration » s'engage entre la société CLID et M. Gaston Maulin.



■ Le front de neige des Epinettes

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobilier -
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 140 rue du Margériaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

Voyages Gonthier
Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards
73130 La Chambre
Tél. 04 79 56 24 68

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Mouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

Delphine Ferroud, une vie vouée à la montagne

Delphine Ferroud, 30 ans, est décédée le 18 janvier 2008 à l'hôpital de Grenoble où elle avait été hospitalisée 3 jours plus tôt dans un état critique après avoir été emportée par une avalanche dans le vallon du Saint-Antoine, à La Norma (haute Maurienne).

Au moment des faits, Delphine Ferroud skiait avec des amis. Tous évoquaient dans un secteur interdit par un arrêté municipal et alors que le risque d'avalanche était élevé.

Accompagnatrice en moyenne montagne, travaillant l'été aux Karellis et l'hiver à la station de Saint-Colomban, elle préparait le diplôme de pisteur.

Il y a cinq ans, en février 2003, elle avait eu le malheur de perdre son compagnon, Jean-Noël Favre-Bonté (moniteur de ski et accompagnateur en montagne), dans les mêmes circonstances, emporté dans une avalanche à Saint-François Longchamp avec son copain, moniteur aussi, Jean-Baptiste Bérard.

Delphine Ferroud était membre du conseil municipal de Saint-Colomban, élue le 23 mars 2003 à la faveur d'une élection partielle provoquée par la démission de 3 élus de l'opposition et le décès de Jean-Noël Favre-Bonté qui était alors adjoint au maire. Nommée le 18 avril 2003 déléguée de la commune de Saint-Colomban au conseil de la communauté de communes, elle le restera jusqu'au 10 août 2007 lorsque le conseil communautaire a adopté un autre mode de représentation.

Delphine Ferroud était également déléguée de la commune au conseil d'administration de la Maison du tourisme et au syndicat intercommunal de la halte-garderie du canton de La Chambre, et membre de la commission communale sentiers et randonnées. A la communauté de communes, Delphine Ferroud était membre de la commission tourisme et développement.



Née à Altkirch (Alsace) où sa mère, Martine Ferroud (présidente de l'association Les Villards patrimoine et culture) était alors enseignante, Delphine passe toutes ses vacances à Saint-Colomban. Par la suite elle obtient, à Grenoble, une maîtrise de géographie. Jeune femme souriante, disponible et ouverte aux autres, passionnément amoureuse de la montagne, Delphine avait avec grand courage continué dans la voie qu'elle et Jean-Noël désiraient suivre ensemble, consacrant une grande part de sa vie au pays des Villards et « offrant » la montagne à beaucoup. Elle fut un temps, à Saint-François Longchamp, responsable pédagogique à l'association savoyarde des classes de découvertes (2004) au chalet l'Edelweiss.

Delphine aimait les grands espaces... A l'automne dernier, elle était revenue d'un voyage en solitaire au Népal, forte de la découverte du monde de l'Everest et de la philosophie bouddhiste. Simple et généreuse, elle avait signifié sa volonté de donner ses organes au cas où il lui arriverait malheur...

Dans l'église de Saint-Colomban pleine d'une assistance recueillie, c'est tout cela que ses proches et ses amis ont rappelé avant qu'un long cortège funèbre ne parte ensuite jusqu'au nouveau cimetière de Saint-Colomban, où de très nombreuses personnes saluèrent le cercueil, entre une haie d'honneur émouvante formée par ses amis des remontées mécaniques de Saint Colomban, en tenue.

Il faisait très beau ce jour-là sur les montagnes, mais personne ne pouvait regarder la neige sans douleur, une chape de chagrin pesant sur le pays des Villards. Jean-Noël en février 2003, Delphine en janvier 2008 : deux jeunes, forces vives du pays, à la destinée tragiquement similaire, deux disparitions brutales vraiment très lourdes à porter pour un petit pays.

SECOURS CATHOLIQUE

La délégation de Savoie du Secours catholique nous demande d'insérer le communiqué suivant :

« Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant vos vacances, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 11 ans.

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sa famille.

Si vous êtes intéressés par cette démarche, contactez le Secours catholique, délégation de Savoie, 297, chemin de la Martinière à 73000 – Bassens ; tél. : 04-79-60-54-00 ; courriel : sc-chamberry@secours-catholique.asso.fr ; ou adresser vos demandes à M. Michel Calais à 73130 – Saint-Martin-sur-La Chambre (tél. : 04-79-56-22-79). »

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF Impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

NAISSANCES

- Le 20 août 2007 à Lanslebourg, de **Julien**, fils de Yannick **Issandou** et Karine **Decq**.
- Le 22 septembre 2007 à Draguignan, de **Charlotte**, fille de Jérôme et Laurence **Albertin**, petite-fille de Alain et Baptiste **Roche**, et arrière-petite-fille de Eugène et Maria **Roche** née **Chaboud-Crousaz** (†) (Le Premier-Villard).
- Le 19 décembre 2007 à Grenoble, de **Benjamin**, fils de Benoît **Bozon** et Marie-Pierre **Dupont**, petit-fils de Alain **Bozon** et Dominique **Willemain**, et arrière-petit-fils de Marcel (†) et Marie-Louise (†) **Bozon**.
- Le 20 décembre 2007 à Vienne (Isère), de **Meliné**, fille de Grégory et Marie **Saadtjian**, petite-fille de Daniel et Gisèle **Saadtjian**, et arrière-petite-fille de Emmanuel (†) et Germaine **Rostaing-Troux** (Lachal).
- Le 27 décembre 2007 à Aix-les-Bains, de **Armand**, fils de Nicolas et Aude **Derrier**, et petit-fils de Jean-Jacques et Christine **Derrier** (L'Eglise).

- Le 4 janvier 2008 à Romans, de **Léo**, fils de Patrick **Agra** et Céline **Favre-Novel**, petit-fils de Joël et Annick **Favre-Novel** et arrière-petit-fils de Charles et Renée **Favre-Novel** (Martinan).
- Le 10 janvier 2008 à Firminy, de **Louis**, fils de Frédéric et Isabelle **Favre-Teylaz**, et petit-fils de Jacques et Simone **Favre-Teylaz** (Le Châtelet).
- Le 11 janvier 2008 à Nice, de **Lucie**, fille de Olivier **Huchet** et Clotilde **Roche**, et petite-fille de Christian et Nicole **Roche** (Le Premier-Villard).
- Le 18 janvier 2008 à Chambéry, de **Chloé**, fille de Nicolas et Anne-Sophie **Crépisson**, petite-fille de Alain et Hélène **Delapierre**, et arrière-petite-fille de François et Andrée **Bonnet** (Chef-Lieu).
- Le 30 janvier 2008 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Lou**, fils de Jean-Martial **Pommier** et Lucile **Girard**, petit-fils de Maurice et Joëlle (†) **Girard** et de André et Marcelle **Pommier**, et arrière-petit-fils de Aimé (†) et Lili **Girard** (La Pierre) et

DÉCÈS

- De M. Jean **Frasse-Sombet** (Premier-Villard), le 31 octobre 2007 à Charleville-Mézières (76 ans).
- De M. Maurice **Quézel-Colomb**, le 22 novembre 2007 à Nîmes (83 ans).
- De Mme Marguerite **Dautreville** née **Quézel-Ambrunaz** (Le Pied des Voûtes), le 13 janvier 2008 à Toulouse (81 ans).
- De Mlle Delphine **Ferroud** (Le Comberousse) le 18 janvier 2008 à La Tronche (30 ans) [lire ci-contre].
- De Mme Marie-Louise **Darves-Blanc** née **Giraud**, le 26 janvier 2008 à Chambéry (63 ans). Elle était l'épouse de Ulysse **Darves-Blanc** (L'Eglise).
- De Mme Denise **Bozon** née **Martin-Cocher** (Martinan), le 12 février 2008 aux Sables d'Olonnes (92 ans).
- De Mme Emma **Ramel** née **Tardy** (La Pierre), le 13 février 2008 à Marseille (86 ans).
- De M. Jean-Noël **Contier** (Le Premier-Villard), le 15 février 2008 à Marseille (65 ans).
- De M. Xavier **Piguet**, le 1^{er} mars 2008 à Aix-les-Bains (85 ans). Il était l'époux de Mme Odette **Piguet** née **Favre-Teylaz** (Le Châtelet).

DISTINCTIONS

• **UNIVERSITE**. Le 30 novembre 2007, Mlle Caroline Creuzet a été reçue docteur de l'université Joseph-Fourier de Grenoble après la soutenance de sa thèse en sciences des polymères. Caroline Creuzet est la petite-fille de Pierre et Andréa Charles (Lachenal).

• **INNOVATION**. Le 5 février dernier, dans les locaux de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Hérault, la société Paret-Gris a reçu le prix Artinovart's de « la meilleure stratégie d'innovation » qui récompense la capacité innovatrice des entreprises artisanales. Créée en 1937 par Joseph Paret-Gris, originaire d'une famille de 5 enfants du Martinan (et dont le frère Jean, qui a fréquenté l'école de Saint-Colomban en 1916, lui aussi garagiste, a fêté ses cent ans en décembre dernier, à Pignan, dans l'Hérault), c'était alors un garage de mécanique générale. Depuis, cette entreprise – qui a fêté ses 70 ans en inaugurant de nouveaux locaux – est devenue une société d'ou-

tillage et de mécanique de précision qui travaille notamment pour l'aéronautique. Dirigée en 1975 par Jacques Paret-Gras, le fils de son créateur, elle est aujourd'hui gérée par ses petits-enfants Olivier et Marie-Pierre.

• **APICULTURE**. Gilbert Emieux (Lachenal) a obtenu pour la 2^e année consécutive la médaille d'Or du concours des miels de Savoie, organisé par le syndicat des apiculteurs de Savoie et Haute-Savoie, dans la catégorie : miel de montagne foncé (récolte 2007).

Pour publication dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
- par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.